



Bulletin Officiel

N° 4375 Mercredi 12 Juin 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES	2-3
<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
AUTORISATION D'UNE OPERATION D'ACQUISITION D'UN BLOC DE CONTROLE DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE SERVICOM ET NON SOUMISSION A L'OBLIGATION DE DEPOT D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU A UNE PROCEDURE DE MAINTIEN DE COURS	4
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
BNA - AVIS AUX ACTIONNAIRES -	5
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES</u>	
POULINA GROUP HOLDING - PGH - AGO -	5
LES CIMENTS DE BIZERTE - AGO -	6
BANQUE ZITOUNA - AGO -	7
SOTRAPIL - AGO -	8
SOTRAPIL - AGE -	9
SOTRAPIL - AGS -	10
ARTES - AGO -	11
SITS - AGO -	12
ONE TECH HOLDING - AGO -	13
ONE TECH HOLDING - AGE -	13
BANQUE ATTILJARI DE TUNISIE - AGO -	14
AL KHOUTAF - AGO - AGE -	15
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION « AMINA » - AGO - AGE -	16
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION « AMINA » - AGO -	17
SOTUVER - AGO - AGE -	18
<u>PROJETS DE RESOLUTIONS</u>	
BANQUE ATTILJARI DE TUNISIE - AGO -	19-20
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION « AMINA » - AGE -	21-23
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION « AMINA » - AGO -	24-25
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION « AMINA » - AGO -	26-27
SOTUVER - AGO -	28-29
SOTUVER - AGE -	30-31
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
AL JAZIRA - AGO -	32-33
<u>COURBE DES TAUX</u>	34
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	35-36
<u>ANNEXE I</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES	
<u>ANNEXE II</u>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2011	
- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION « AMINA »	
<u>ANNEXE III</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012	
- AL KHOUTAF	
- SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION « AMINA »	
<u>ANNEXE IV</u>	
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2012	
- AL KHOUTAF	

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE SYPHAX AIRLINES

1- A partir du **mercredi 29 mai 2013**, les 3 000 000 actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société SYPHAX AIRLINES, ainsi que les 2 500 000 actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **5 500 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché **Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **10,000 dinars** par action. Le titre SYPHAX AIRLINES sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007560014
- Mnémonique : SPHAX
- Libellé : SYPHAX AIRLINES
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société SYPHAX AIRLINES sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2- Les taux de satisfaction et de réponse de l'offre globale (OPF & Placement garanti) sont présentés dans le tableau suivant :

OPF & Placement Garanti	Nombre de demandes de souscription retenues	Quantité Demandée et retenue (1)	Offre (2)	Taux de satisfaction (2)/(1)	Taux de réponse en nombre de fois (1)/(2)
Catégorie A	51	70 000	70 000	100,00%	1,0
Catégorie B**	10 438	912 084	442 800	48,55%	2,1
Catégorie C	380	1 565 820	250 000	15,97%	6,3
Catégorie D**	57	1 569 075	1 330 000	84,76%	1,2
Catégorie E*	16	187 200	187 200	100,00%	1,0
Placement Garanti*	7	220 000	220 000	100,00%	1,0
Total OPF	10 949	4 524 179	2 500 000	55,26%	1,8

* Pour la catégorie E et le Placement Garanti : La quantité offerte est ramenée à hauteur de la quantité demandée et retenue.

** Pour les catégories B et D : La quantité offerte est augmentée dans l'ordre par le reliquat non souscrit de la catégorie E et du Placement Garanti successivement de 212 800 et de 1 030 000 actions.

- Suite -

3- La répartition par intermédiaire des quantités offertes dans le cadre de l'offre globale (OPF & Placement Garanti) sur les actions de la société SYPHAX AIRLINES est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs retenus	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée					Pl. Garanti	Total Attribué
			Catég. A	Catég. B	Catég. C	Catég. D	Catég. E		
AFC	42	6 310		1 890	319				2 209
AMEN INVEST	764	40 826		23 506	2 348				25 854
Attijari Interμέ.	342	40 766		9 604	1 275	16 953			27 832
AXIS Bourse	50	46 062		2 901	1 118	16 952	15 000		35 971
BEST Invest	122	13 955		3 811	1 597				5 408
BIAT Capital	108	16 007		4 019	1 278				5 297
BNA Capitaux	402	100 960		11 209	10 652		10 000		31 861
CCF	222	111 501		13 665	8 460		32 000		54 125
CGF	394	36 545		10 170	3 050				13 220
CGI	442	24 146		16 626	319				16 945
FINA Corp.	168	17 639		11 539					11 539
MAC SA	3 155	1 427 153	70 000	112 108	62 314	461 411	50 000	220 000	975 833
MAXULA Bourse	532	82 118		20 578	6 544		13 200		40 322
MCP	7	70		70					70
SBT	7	770		551					551
SCIF	591	35 330		15 506					15 506
SIFIB BH	285	15 697		7 273	1 276				8 549
SOFIGES	328	21 202		9 036	1 691				10 727
TSI	567	24 409		14 130	319		2 000		16 449
Tunisie Valeurs	2 349	2 443 153		151 854	144 965	834 684	65 000		1 196 503
UBCI Finance	14	17 700		894	2 475				3 369
UFI	58	1 860		1 860					1 860
Total général	10 949	4 524 179	70 000	442 800	250 000	1 330 000	187 200	220 000	2 500 000

COMMUNIQUE DU CMF

- Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de contrôle dans le capital de la société SERVICOM

- Non soumission à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SERVICOM et du public que les fondateurs personnes physiques de nationalité tunisienne de la société SERVICOM ont constitué une société holding dénommée Société SERVICOM Holding dont le capital est détenu exclusivement par eux, et au profit de laquelle ATD SICAR a cédé sa participation dans le capital de la société SERVICOM soit 408 632 actions représentant 17,3% du capital de la société. Les dits fondateurs envisagent d'apporter la totalité de leurs titres de participation dans le capital de la société SERVICOM à la Société SERVICOM Holding soit, 840 089 actions représentant 35,6% du capital de la société. Ainsi, et au terme de cette opération, la Société SERVICOM Holding deviendra actionnaire à hauteur de 52,9% dans le capital de la société SERVICOM.

Par cet apport, la «Société SERVICOM Holding» détiendra un nombre de titres dans le capital de la SERVICOM qui lui conférera une part de droits de vote dépassant 40% des droits de vote composant le capital de ladite société.

Saisi par une demande de la part de la «Société SERVICOM Holding» sollicitant l'autorisation d'acquisition du bloc de contrôle sus visé et sa non soumission au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours à prix fixé visant le reste des actions composant le capital de la SERVICOM,

Et vu que l'apport des fondateurs de leurs titres de participation dans le capital de la société SERVICOM à la holding n'aura pas d'incidence sur leur contrôle de ladite société,

Le CMF, par décision n° 14 datée du 03 juin 2013 a décidé d'autoriser l'acquisition du bloc de contrôle sus mentionné et de ne pas soumettre la « Société SERVICOM Holding » à l'obligation de dépôt d'une offre publique d'achat ou à une procédure de maintien de cours, sachant que tout changement ultérieur au niveau du contrôle majoritaire en droits de vote de la holding, entraînerait la soumission des parties concernées aux dispositions des articles 6, 7 et 8 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société Anonyme au capital de 160.000.000 Dinars
Siège Social : Rue Hédi Nouria - TUNIS
R.C. B 142431996

A V I S

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont avisés que les dividendes relatifs à l'exercice 2007, mis en paiement le 16 Juin 2008, seront frappés par la prescription quinquennale à compter du 16 Juin 2013.

En conséquence, le coupon N° 62 y afférent, ne sera plus payable à partir de cette date.

2013 - AS - 504

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le jeudi 27/06/2013 à 16H, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux Berges du Lac du Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2012.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société et du groupe P.G.H.
- Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2012.
- Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2012.
- Affectation de résultat de l'exercice 2012.
- Distribution de dividendes.
- Jetons de présence
- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales.
- Franchissement de seuil.
- Nomination d'un nouveau membre de Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Pouvoir.

2013 - AS - 505

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات و السادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الأربعاء 26 جوان 2013 على الساعة الثالثة بعد الزوال بالمعهد العربي لرؤساء المؤسسات دار المؤسسة الشارع الرئيسي 1053 ضفاف البحيرة تونس و ذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2012
2. تلاوة تقرير مراقب الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2012 والمصادق على الإتفاقات الواردة بالتقرير الخاص.
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2012
4. تخصيص النتائج المحاسبية سنة 2012
5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
6. الاقتراض لتمويل استثمارات الشركة.
7. تعيين أعضاء جدد بمجلس الإدارة
8. تعيين مراقب حسابات الشركة للسنوات 2013/2014/2015.
9. تحديد منحة الحضور

و تضع الشركة في الآجال القانونيّة على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرّها الإجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme au capital de 70 000 000 DT
Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram
Matricule fiscal : 1120822H/P/M000
Registre de commerce : B°24162142009

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 23 mai 2013, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi, 20 juin 2013 à 16 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport d'activité de la Banque présenté par le Conseil d'Administration et lecture et présentation des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012
- 2/ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012
- 3/ Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 4/ Ratification de la nomination des trois membres restants du Comité Charaïque
- 5/ Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2012
- 6/ Quitus aux administrateurs
- 7/ Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2013
- 8/ Fixation des indemnités de présence pour l'exercice 2013
- 9/ Approbation des conventions réglementées
- 10/ Mandats des Commissaires aux Comptes
- 11/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 12/ Questions diverses

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle

Le Président Directeur Général

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

شركة النقل بواسطة الأنابيب
المقر الاجتماعي : شارع الأرض المركز العمراني الشمالي- 1003- تونس الخضراء

يدعى السادة والسيدات المساهمون لحضور الجمعية العامة العادية لشركة النقل بواسطة الأنابيب "سوتراييل" التي ستعقد يوم الخميس 20 جوان 2013 بنزل Sheraton Tunis «على الساعة العاشرة (10س00) صباحا وذلك للتداول حول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

- (1) الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة للنشاط والقوائم المالية للسنة المحاسبية المختتمة في 31 ديسمبر 2012 ،
- (2) تلاوة التقريرين العام والخاص لمراقب الحسابات،
- (3) المصادقة على تقرير النشاط والقوائم المالية لسنة 2012،
- (4) إبراء ذمة المتصرفين بعنوان سنة 2012،
- (5) توظيف المرابيح على ضوء نتائج سنة 2012،
- (6) تحديد مكافأة الحضور للمتصرفين بعنوان سنة 2012،
- (7) تحديد المنحة المخولة لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2012،
- (8) تعيين مراقب حسابات شركة النقل بواسطة الأنابيب لسنوات 2013 و2014 و2015،
- (9) تمكين مجلس الإدارة من إصدار قرض رقاعي في حدود 30 مليون دينار(30.000.000د)،
- (10) المصادقة على تعيين متصرفٍ جدي ممثل عن صغار المساهمين،
- (11) المصادقة على تجديد عضوية سبعة (7) متصرفين.-

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

شركة النقل بواسطة الأنابيب
المقر الاجتماعي : شارع الأرض المركز العمراني الشمالي- 1003- تونس الخضراء

بدعى السادة والسيدات المساهمون لحضور الجمعية العامة الخارقة للعادة لشركة النقل
بواسطة الأنابيب "سوترا بيل" التي ستعقد يوم الخميس 20 جوان 2013 بنزل
« Sheraton Tunis » على الساعة الثانية عشر (12س00) وذلك للتداول حول المسائل
المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة للجمعية العامة الخارقة للعادة،
2. الترفيع في رأس مال الشركة ،
3. تنقيح الفصل السادس من العقد التأسيسي على أساس التغيير في رأس المال الاجتماعي.

AVIS DES SOCIETES

دعوة للجمعية العامة الإنتخابية

شركة النقل بواسطة الأنابيب
المقر الاجتماعي : شارع الأرض المركز العمراني الشمالي- 1003- تونس الخضراء

بدعى السادة والسيدات المساهمون لحضور الجمعية العامة الإنتخابية لشركة النقل بواسطة
الأنابيب "سوتراييل" التي ستعقد يوم الأربعاء 19 جوان 2013 بنزل
« Sheraton Tunis » على الساعة العاشرة صباحا (10س00) وذلك للتداول حول المسألة
المدرجة في جدول الأعمال التالي:

1. إنتخاب من طرف صغار المساهمين لمتصرف بمجلس إدارة الشركة ممثلا عنهم.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICE S.A
-ARTES-**

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

*Messieurs les actionnaires de la société ARTES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **Le Mercredi 26 JUIN 2013 à 10 Heures** à l'hôtel *Le Palace Cap Gammarth* à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2012 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2012 ;
- Quitus pour l'exercice 2012 aux administrateurs, et fixation des jetons de présence;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2012 ;
- Approbation des états financiers consolidés ;
- Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- Tunis

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

الشركة العقارية التونسية السعودية
المقر الإجتماعي : المركز العمراني الشمالي – شارع 7 نوفمبر
مركز المدينة الدولي / برج المكاتب تونس

هذا البلاغ يلغي ويعوض البلاغ الذي تم نشره بنشرية هيئة السوق المالية تحت عدد 4367 بتاريخ 31 ماي 2013

إن السادة المساهمين في الشركة العقارية التونسية السعودية مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية السنوية التي سيعقد يوم الجمعة 14 جوان 2013 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة بضاف البحيرة تونس و ذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة التقرير السنوي المتعلق بالسنة المالية 2012.
2. تلاوة التقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات وتقرير مراقبة القوائم المالية المجمع لسنة 2012.
3. المصادقة على التقرير السنوي والقوائم المالية للشركة وكذلك القوائم المالية المجمع لسنة 2012.
4. المصادقة على الاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية.
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
6. تخصيص نتائج السنة المالية 2012.
7. تعيين مراقب حسابات ثان لمجمع الشركة
8. ضبط منح الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.
9. الترخيص للشركة في شراء أسهمها وفقا لأحكام الفصل 19 من القانون 92 لسنة 1999

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij - Rue Lac Lochness - Imm

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le Lundi 24 Juin 2013 à 15 heures, à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises - Les Bergs du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
4. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
5. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200, l'article 26 des statuts et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
6. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
7. Allocation des jetons de présence aux administrateurs ;
8. Présentation des Performances du groupe au titre de l'exercice 2012 ;
9. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires ; et
10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2013 - AS - 516

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij - Rue Lac Lochness - Imm

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le lundi 24 Juin 2013 à 16 heures 30 mn, à l'institut Arabes des Chefs d'Entreprises - Les Bergs du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption des nouveaux statuts de la Société ;
2. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2013 - AS - 517

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Attijari bank

Société anonyme au capital de 198.741.450 dinars
Siège social : 95 avenue de la liberté – 1002 – Tunis Belvédère
Registre du commerce n° B 14081 1997 Tunis
Matricule Fiscal n° 121 JPM 000

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Banque Attijari de Tunisie – Attijari bank, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 juin 2013 à partir de 09h00 du matin, à l'hôtel Sheraton – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 ;
2. Lecture du rapport spécial des Co-commissaires sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2012 ;
3. Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2012 ;
6. Approbation des montants des jetons de présence ;
7. Nomination du deuxième commissaire aux comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ;
8. Pouvoirs en vue des formalités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité. Ils peuvent se faire représenter par un autre actionnaire, ou par un mandataire, au moyen d'un pouvoir dont l'imprimé est disponible à la Direction Conseil Juridique sise à la rue Hédi KARRAY - Lot n° 12 – Centre Urbain Nord – 1080 - Tunis, à retourner dûment signé trois (03) jours au moins avant la réunion à la même adresse.

Les documents afférents à la présente Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires à l'adresse de la Direction Conseil Juridique sus-mentionnée, durant l'horaire de travail et dans le délai légal.

Le Conseil d'Administration

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

استدعاء للجلسة العامة العادية والجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون الخطاف

المقر الاجتماعي : طريق تونس كم 13.5 سيدي صالح صفاقس

يتشرف مجلس إدارة الشركة باستدعائكم لحضور الجلسة العامة العادية للسنة المالية 2012 التي ستعقد يوم السبت 15 جوان بداية من الساعة الثانية بعد الزوال وكذلك الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد في نفس اليوم مباشرة إثر رفع الجلسة العامة العادية بنزل برج الضيافة الكائن بطريق سكرة كلم 3 صفاقس وذلك قصد مداولة في جدول الأعمال التالي :

الجلسة العامة العادية

1. قراءة تقرير التصرف المتعلق بالسنة المالية 2012.
2. قراءة التقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات لسنة 2012 .
3. المصادقة على تقرير التصرف المتعلق بالسنة المالية 2012.
4. المصادقة على الإتفاقيات المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 وعلى العمليات الأخرى مع الأطراف المرتبطة.
5. ضبط منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة ومنحة اللجنة الدائمة للتدقيق لسنة 2012.
6. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2012.
7. تخصيص النتائج لسنة 2012.
8. قراءة تقرير التصرف المتعلق بالمجمع لسنة 2012 .
9. قراءة تقرير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للمجمع لسنة 2012.
10. المصادقة على تقرير التصرف للمجمع المتعلق بالسنة المالية 2012.
11. المصادقة على القوائم المالية المجمعّة لسنة 2012.
12. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة والمدير العام.
13. الإعلام بتولي مناصب إدارة شركات أخرى يشغلها المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة.
14. منح النفوذ للقيام بالإجراءات.

الجلسة العامة الخارقة للعادة

1. قراءة تقرير مجلس الإدارة حول الترفيع في رأس مال الشركة بإدماج الذخائر و نقدا والمصادقة عليه.
2. الترفيع في رأس المال بإدماج حساب احتياطي خاص للإستثمار وإدماج الذخائر.
3. تنقيح الفصل 6 من القانون الأساسي للشركة.
4. ضبط قيمة الترفيع في رأس مال الشركة نقدا والمصادقة عليه.
5. حق الإكتتاب.
6. تحقيق الترفيع في رأس المال.
7. تفويض لمجلس الإدارة .
8. تحيين و تنقيح القانون الأساسي.
9. التفويض للقيام بالإجراءات.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
« AMINA »**

Siège Social : 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société tunisienne d'assurance vie et de capitalisation « **AMINA** » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **14 Juin 2013 à 14h00** au siège social sis au 94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux états financiers au 31/12/2011
3. Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2011 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2011
5. Affectation du résultat de l'exercice 2011
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2011
8. Questions diverses

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2013 - AS - 518

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
« AMINA »**

Siège Social : 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société tunisienne d'assurance vie et de capitalisation « **AMINA** » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le **14 Juin 2013 à 15h00** au siège social sis au 94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification de la dénomination sociale et mise à jour corrélative des statuts
2. Précision de l'adresse du siège social et mise à jour corrélative des statuts
3. Modification au niveau du système de direction par l'adoption d'un Président Directeur Général en remplacement de la dissociation prévue par l'article 215 du Code des Sociétés Commerciales et mise à jour corrélative des statuts
4. Augmentation du capital de la société
5. Questions diverses

Tous les documents destinés à cette Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2013 - AS - 519

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
« AMINA »

Siège Social : 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société tunisienne d'assurance vie et de capitalisation « **AMINA** » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **14 Juin 2013 à 14h30** au siège social sis au 94 Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs aux états financiers au 31/12/2012
3. Examen et approbation des conventions réglementées au 31/12/2012 régies par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales
4. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2012
5. Affectation du résultat de l'exercice 2012
6. Quitus aux administrateurs
7. Fixation du montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2012
8. Désignation du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2013, 2014 et 2015
9. Questions diverses

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghouan

La société tunisienne de verreries « SOTUVER » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire** qui se tiendront le **jeudi 27 Juin 2013 à partir de 10h30** au siège de la société, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

♦ **L'Assemblée Générale Ordinaire :**

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2012.
2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2012.
3. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos au 31/12/2012
4. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012
5. Affectation des résultats de l'exercice 2012
6. Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration
7. Fixation de rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit
8. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

♦ **L'Assemblée Générale Extraordinaire :**

1. Augmentation du capital.
2. Modification corrélative de l'article 6 des statuts
3. Pouvoirs en vue des formalités de dépôt et de publication.

AVIS DES SOCIETES

BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE

Attijari bank

Société anonyme au capital de 198.741.450 dinars
Siège social : 95 avenue de la liberté – 1002 – Tunis Belvédère
Registre du commerce n° B 14081 1997 Tunis

**Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
D'Attijari-Bank Du 27/06/2013
Statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2012**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2012, approuve les conventions mentionnées.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012, et après lecture des rapports des co-commissaires aux comptes, approuve les dits états financiers individuels ainsi que les états financiers consolidés.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de donner quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du résultat bénéficiaire, dégagé au titre de l'exercice 2012 à hauteur de **55 647** Mille dinars (Cinquante cinq millions six cent quarante sept mille dinars), et décide de l'affecter comme suit :

(Montant en milliers de Dinars)

- Suite -

BENEFICE DE L'EXERCICE	55 647
REPORT A NOUVEAU	725
RESULTAT A REPARTIR	56 372
RESERVES LEGALES	2 819
DIVIDENDES	53 263
REPORT A NOUVEAU	290

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les modalités et la date exacte du paiement des dividendes.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de six mille dinars (6.000 TND) - un montant annuel global et brut des jetons de présence aux réunions du conseil d'administration - à allouer à chaque membre du conseil d'administration pour l'exercice 2012.

Les membres du comité permanent d'audit percevront en outre une somme annuelle brute et globale de six mille dinars (6.000 TND) en rémunération de leurs travaux au sein des réunions dudit comité au cours de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du 2^{ème} mandat du commissaire aux comptes, le cabinet Fethi NEJI (CNF), et compte tenu de la proposition du conseil d'administration, décide de nommer le cabinet **MTBF – membre de Price Waterhouse Coopers**, en tant que 2^{ème} commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer partout où besoin sera, tous dépôts, publications et autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise en vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
« AMINA »**

Siège Social : 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet des résolutions de la société « AMINA » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide le changement de la dénomination sociale de la société de « SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION AMINA » en « GAT VIE » (en arabe: " للحياة " GAT ") et par suite, autorise les modifications corrélatives des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide la précision du siège social sis au 92-94, Avenue Hédi Chaker, Tunis et non pas seulement 94, Avenue Hédi Chaker, Tunis et par suite, autorise les modifications corrélatives des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires prend la décision de modifier le mode d'administration de la société et de renoncer à la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général de la société et d'opter pour la formule d'un Président Directeur Général et par suite, autorise les modifications corrélatives des statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de porter le capital de la société de 3 millions de dinars à 7 millions de dinars par l'émission de 40 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 100 dinars émises au pair. L'Assemblée fixe les modalités et conditions de cette augmentation de capital comme suit :

Cette augmentation est réservée aux détenteurs des actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible que réductible. La société n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures de démarchage et de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

Caractéristiques de l'émission :

Montant : 4 000 000 de dinars

Le capital social de la société sera porté de 3 000 000 à 7 000 000 de dinars par l'émission de 40 000 actions nouvelles de valeur nominale 100 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises au pair au prix de 100 dinars chacune.

Exercice du droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 40 000 actions sera réservée aux propriétaires anciens ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** à raison de quatre (4) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes.

- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et les cessionnaires de droits de souscription pourront en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désirent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été, éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Lieu des souscriptions et des versements :

Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA » : 94 Avenue Hédi Chaker - 1002 Tunis. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à cette augmentation de capital ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), Agence Mohamed V PME (65).

- Suite -

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 40 000 actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2014 à hauteur de leur libération. Elles seront assimilées aux actions anciennes après la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, et après leur libéralisation totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt ou de publicité avec pouvoir de sous-délégation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

AVIS DES SOCIETES

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
« AMINA »**

Siège Social : 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet des résolutions de la société « AMINA » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2011 en dehors des délais légaux et convient que ce retard ne lèse pas l'intérêt de la société et des actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2011, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2011 tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un total bilan net de 18.560.478 dinars et un résultat net de l'exercice déficitaire de (977.305 dinars).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2011 :

Résultat net de l'exercice 2011 déficitaire	(997.305) dinars
Résultats reportés déficitaire	(1.335.115) dinars
Solde du compte résultats reportés après affectation	(2.332.420) dinars

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2011.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2011 la somme totale de 7.500 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant égal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
« AMINA »**

Siège Social : 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Projet des résolutions de la société « AMINA » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2013.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice 2012 en dehors des délais légaux et convient que ce retard ne lèse pas l'intérêt de la société et des actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2012, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2012, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2012 tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un total bilan net de 19.980.765 dinars et un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 150.465 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2012 :

Résultat net de l'exercice 2012 bénéficiaire	150.465 dinars
Résultats reportés déficitaire	(2.332.420) dinars
Solde du compte résultats reportés après affectation	(2.181.955) dinars

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2012 la somme totale de 7.500 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes (Cabinet ECC-MAZARS) pour une durée de 3 ans (2013-2014-2015), soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'AGO qui est appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant égal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des présents ou représentés

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghuan

Projet de résolutions de la société tunisienne de verreries « **SOTUVER** » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2013.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire Aux Comptes relatifs à l'exercice 2012, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2012

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire Aux Comptes sur les conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2012.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2012	4 868 521,498
Résultat reporté 2011	4 942 722,013
Bénéfice distribuable	9 811 243,511
Réserve légale (5%)	490 562,175
Dividende statutaire (6%)	1 052 572,500
Super dividende (14%)	2 456 002,500
Report à nouveau	5 812 106,340

Les dividendes de l'exercice 2012 sont ainsi fixés à **200** millimes par action de nominal de 1dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2012 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2012 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghouan

Projet de résolutions de la société tunisienne de verreries « **SOTUVER** » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2013.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital approuve le dit rapport dans son intégralité et décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de deux-millions-sept-cent-soixante-treize-mille-quatre-cent-quarante-cinq (2 773 445) dinars pour le porter de dix-sept millions cinq cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze (17 542 875) Dinars à vingt-millions-trois-cent-seize-mille-trois-cent-vingt (20 316 320) Dinars, et **ce en deux opérations successives** comme suit :

1. Une première augmentation du capital par incorporation d'une partie du résultat reporté d'un montant de 2 506 125 Dinars et l'émission de 2 506 125 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de (1) Dinar chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle pour (7) actions anciennes portant le capital social de dix-sept millions cinq cent quarante-deux mille huit cent soixante-quinze (17 542 875) dinars à vingt millions quarante neuf mille (20 049 000) dinars.
2. Une deuxième augmentation du capital en numéraire d'un montant de 267 320 dinars, par l'émission de 267 320 actions nouvelles à raison d'une (1) action nouvelle pour (75) anciennes, portant le capital de vingt millions quarante neuf mille (20 049 000) dinars à vingt-millions-trois-cent-seize-mille-trois-cent-vingt (20 316 320) dinars. Ces actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 7,000 dinars l'action soit 1 dinar de valeur nominale et 6,000 dinars de prime d'émission.

- Suite -

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1er Janvier 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités pratiques de cette augmentation en numéraire notamment la date de jouissance, la date d'ouverture et de clôture de souscription ainsi que toutes les actions nécessaires à la réalisation et la constatation de ces augmentations du capital.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Deuxième Résolution

Conformément à l'article 298 alinéas 3 du code des sociétés commerciales, les actions non souscrites dans les délais légaux seront offertes au public.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation des augmentations du capital ci-dessus autorisés, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à vingt-millions-trois-cent-seize-mille-trois-cent-vingt (20316320) Dinars divisé en vingt-millions-trois-cent-seize-mille-trois-cent-vingt (20 316 320) actions de 1 Dinars chacune entièrement libérées. »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME
Siège Social : Hôtel Aljazira – Plage Sidi Mahrez - DJERBA

Suite à la réunion de son l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1 juin 2013, la Société Al Jazira de Transport et de Tourisme publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- LES RESOLUTIONS ADOPTEES

اللائحة الأولى : تصادق الجلسة العامة العادية على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية الموقوفة في 31 ديسمبر 2012 بعد الاستماع إلى تلاوة تقرير مجلس الإدارة عن تصرف حسابات السنة المالية 2012 والتقرير العام لمراقب الحسابات المتعلق بنفس السنة وقعت المصادقة على هاته اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية : تصادق الجلسة العامة العادية على الاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية بعد سماعها لتلاوة التقرير الخاص من مراقب الحسابات المتعلق بالسنة المالية 2012 حول هاته الإتفاقيات وقعت المصادقة على هاته اللائحة بالإجماع

اللائحة الثالثة : تبرئ الجلسة العامة العادية وبدون تحفظ ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم بالنسبة للسنة المالية 2012 وقعت المصادقة على هاته اللائحة بالإجماع

اللائحة الرابعة : تقرر الجلسة العامة العادية تخصيص المرباح عن تصرف سنة 2012 والبالغة 496.627,949 د على النحو التالي :

496.627,949	مرباح صافية سنة 2012
3.097.761,519	نقل من جديد 2011

3.594.389,468	الجملة
<u>3.594.389,468</u>	نقل الرصيد من جديد 2012

وقعت المصادقة على هاته اللائحة بالإجماع

اللائحة الخامسة : تقرر الجلسة العامة العادية نقل جزء من "احتياطي إعادة الاستثمار المعفى" للحساب الاحتياطي الاختياري وذلك بما قدره 551.000 دينار الذي أصبح متوفرا بعد تجميده (Blocage) لمدة 5 سنوات وقعت المصادقة على هاته اللائحة بالإجماع

اللائحة السادسة : تصادق الجلسة العامة العادية على حق انتخاب للمساهمين الحاضرين أو من ينوبهم في الجلسة العامة ليوم 01 جوان 2013 وقعت المصادقة على هاته اللائحة بالإجماع

اللائحة السابعة : تعطي الجلسة العامة العادية لكل حامل نسخة من هذا المحضر أو مضمون منه حق القيام بكل الإجراءات القانونية وقعت المصادقة على هاته اللائحة بالإجماع

- Suite -

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN APRES AFFECTATION Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Actifs		
Immobilisations corporelles & incorporelles nettes	7 257 930	8 483 172
Immobilisations financières	1 658 349	2 314 348
Autres actifs non courants	0	0
Total des actifs non courants	8 916 279	10 797 520
Stocks	698 249	456 423
Clients et comptes rattachés (net)	112 441	26 679
Autres actifs courants (net)	115 979	521 817
Placements et autres actifs financiers (net)	6 243 615	5 545 128
Liquidités et équivalents de liquidités	969 738	170 102
Total des actifs courants	8 140 022	6 720 149
Total des actifs	17 056 301	17 517 669

BILAN APRES AFFECTATION Exprimé en dinars		
	Au 31 Décembre	
	2012	2011
Actifs		
Immobilisations corporelles & incorporelles nettes	7 257 930	8 483 172
Immobilisations financières	1 658 349	2 314 348
Autres actifs non courants	0	0
Total des actifs non courants	8 916 279	10 797 520
Stocks	698 249	456 423
Clients et comptes rattachés (net)	112 441	26 679
Autres actifs courants (net)	115 979	521 817
Placements et autres actifs financiers (net)	6 243 615	5 545 128
Liquidités et équivalents de liquidités	969 738	170 102
Total des actifs courants	8 140 022	6 720 149
Total des actifs	17 056 301	17 517 669

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Exprimé en dinars

Etat d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2012 (en milliers de dinars)

LIBELLES	Capital	Réserve légale	Réserve facultative	Réserve à Rég. spécial	Réserve pour réinvestis.exo	Réserve de réévaluation	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2012 avant affectation	7 000 000	700 000	531 866	302 381	1 387 000	974 795	3 097 762	496 628	14 490 431
Réserve légale		0						0	0
Réserve facultative			551 000					0	551 000
Réserve à régime spécial				0	-551 000			0	-551 000
Réserve pour réinvestissement exonéré						0		0	0
Réserve de réévaluation légale 1990									
Résultats reportés							496 628	-496 628	0
Dividendes à distribuer sur exercice 2012								0	0
Soldes au 31/12/2012 après affectation du résultat A.G.O. du 01 juin 2013	7 000 000	700 000	1 082 866	302 381	836 000	974 795	3 594 389	0	14 490 431

AVIS

COURBE DES TAUX DU 12 JUIN 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,755%		
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,754%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,747%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,730%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,725%	1 004,106
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,723%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,714%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,698%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,685%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,680%	1 022,440
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014	4,671%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,710%	1 036,114
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,881%	1 032,713
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,075%	998,117
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,194%	1 001,012
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,364%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,413%		994,452
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,625%	1 039,757
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		973,558
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,098%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,121%	970,224
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,203%		960,760
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,294%	1 039,956
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,304%		951,609

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	145,391	145,403		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,798	12,799		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,315	1,316		
<i>35,569</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,636	35,639		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,493	48,497		
<i>48,489</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	158,600	159,399		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	556,628	559,288		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	121,774	121,794		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,141	123,054		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,720	116,743		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	112,263	112,258		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	85,893	85,903		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	134,992	134,399		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	99,653	99,479		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	107,768	107,733		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 330,722	1 328,891		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 288,480	2 278,194		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,258	105,481		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,136	101,495		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	121,537	121,254		
21 FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 190,742	1 191,844	1 194,133		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	125,916	124,952		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,478	15,519		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 991,818	5 983,981		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 065,807	5 064,556		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,219	2,198		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,908	1,895		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,133	1,124		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,787	105,798
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	102,184	102,193
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,464	103,473
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	100,393	100,404
33 TUNISO-EMIRATIES SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	101,230	101,241
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	104,839	104,848
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	101,725	101,737
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,377	101,388
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,954	101,964
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	103,483	103,493
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	99,821	99,830
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,941	101,953
41 FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,004	102,014
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,651	104,661
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,476	103,486
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	101,472	101,480
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,540	100,549
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	102,510	102,520
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	100,287	100,298
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	101,473	101,483
49 MAXULA INVE TISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	102,557	102,566
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	100,290	100,301
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,614	101,624
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	102,819	102,828
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	100,222	100,232

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,303	10,304
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	100,939	100,948
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	101,487	101,496
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	99,107	99,179
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,790	66,984
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	147,002	147,520
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1463,971	1469,003
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,196	108,358
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	107,089	107,333
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	85,853	86,012
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,615	16,640
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	270,887	271,991
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	36,691	36,681
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 354,101	2 365,619
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,725	75,812
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,243	56,285
70	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	100,342	100,508
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	111,101	111,247
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	100,517	100,757
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,288	11,296
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,010	12,030
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,651	14,698
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,330	14,371
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,617	11,665
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,553	10,586
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,427	10,437
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,550	10,554
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	124,309	124,379
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,698	125,724
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,139	10,164
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	105,204	105,243
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	20,209	20,232
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	81,863	81,659
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	83,522	83,319
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,687	96,708
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	96,349	96,782
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,683	98,622
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,659	98,728
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,642	96,142
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	105,092	104,236
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	129,526	128,606
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,560	10,499
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	115,736	114,855
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	115,481	115,295
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	103,489	103,005
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	100,100	99,172
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	184,009	183,968
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	162,230	162,211
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,012	140,996
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	10 049,944	10 015,012
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,997	19,999
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	134,092	133,104
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 524,288	1 516,907
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	111,502	110,429
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,605	87,520
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,868	115,028
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	9 085,244	9 005,989
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,606	9,551
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,333	9,261

* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -
courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -
PLACEMENT GARANTI
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation de l'ouverture du capital:

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Actions offertes au Public

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

1- Présentation de la société:

Dénomination sociale : EURO-CYCLES
Siège social : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-
Forme juridique : Société Anonyme
Date de constitution : Novembre 1993
Capital social : 5 400 000 dinars

Objet social : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions

Offre à Prix Ferme

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

Transmission des ordres et centralisation:

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

Placement Garanti:

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels* (soit au plus 5% du capital social).

Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

Transmission des ordres

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

Soumission et vérification des ordres

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

10- Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

11- Avantage fiscal

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

12- Contrat de liquidité :

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »^(*), détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

(*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2^{ème} résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 11/07/2001

Capital social : 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie A :

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

Catégorie B :

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Catégorie C :

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Montant en DT	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Catégorie A: Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
Catégorie B: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
Catégorie C: Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
Total	10 169 750	1 070 500	100,00%	18,65%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie C: les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis^(*) agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
Total	669 500	6 360 250	11,66%

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

(*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
 - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
 - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

« AMINA »

Siège Social : 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société tunisienne d'assurance vie et de capitalisation « **AMINA** » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2011** tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**.

Bilan d'AMINA au 31 décembre 2011
(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°1 Actif du bilan		Notes	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010
			Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC1 Actifs incorporels		A 1	249 568	172 406	77 162	115 166
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement			249 568	172 406	77 162	115 166
AC2 Actifs corporels d'exploitation		A 2	238 140	157 537	80 603	121 487
AC21 Installations techniques et machines			208 388	133 861	74 527	118 357
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers			29 751	23 675	6 076	3 130
AC3 Placements		A 3	16 124 554	969 638	15 154 916	16 365 282
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>		A 3.1	3 629 888	32 500	3 597 388	3 606 275
AC312 Terrains et constructions hors exploitation			445 223	32 500	412 723	419 223
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées			3 184 665		3 184 665	3 187 052
AC33 <u>Autres placements financiers</u>		A 3.3	12 494 666	937 138	11 557 528	12 759 007
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP			8 308 237	907 453	7 400 784	6 179 375
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe			4 126 685	29 685	4 097 000	4 117 000
AC334 Autres Prêts			59 744	0	59 744	62 632
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers					0	2 400 000
AC6 Créances		A 5	2 273 785	209 711	2 064 075	1 508 177
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>		A 5.1	1 130 951	209 711	921 241	461 132
AC611 Primes acquises et non émises		A 5.1.1	141 942		141 942	94 202
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		A 5.1.2	989 010	209 711	779 299	366 931
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>		A 5.2	11 572		11 572	955
AC63 <u>Autres Créances</u>		A 5.3	1 131 262	0	1 131 262	1 046 090
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		A 5.3.2	686 543		686 543	620 263
AC633 Débiteurs divers		A 5.3.3	444 719		444 719	425 826
AC7 Autres éléments d'Actif		A 6	1 212 847		1 183 724	755 206
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>		A 6.1	89 405	29 123	60 283	9 365
AC721 <u>Frais d'acquisition reportés</u>		A 6.2	484 473		484 473	445 091
AC722 <u>Charges à répartir</u>			74 532		74 532	46 069
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>		A 6.3	564 437		564 437	254 680
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		A 6.3.1	168 527		168 527	185 803
AC733 Autres comptes de régularisation		A 6.3.2	395 910		395 910	68 878
Total de l'Actif :			20 098 894	1 538 415	18 560 479	18 865 319

Bilan d'AMINA au 31 décembre 2011
(Exprimé en dinars tunisiens)

Annexe n°2		
Capitaux propres et passif du Bilan	31/12/2011	31/12/2010
CP1 Capital social ou fonds équivalent	3 000 000	3 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	332 781	332 781
CP4 Autres capitaux propres	443 314	443 314
CP5 Résultat reporté	-1 335 115	-1 064 491
Total capitaux propres avant résultat :	2 440 980	2 711 604
CP6 Résultat au 31/12	-997 305	-270 624
Total capitaux propres avant affectation :	1 443 675	2 440 980
PA2 Provisions pour autres risques et charges	<u>228 894</u>	<u>247 470</u>
PA22 provisions pour impôts	113 608	113 608
PA23 Autres provisions	115 286	133 862
PA3 Provisions techniques brutes	<u>14 123 537</u>	<u>12 642 052</u>
PA320 Provisions d'assurances Vie	13 548 201	11 973 646
PA330 Provisions pour sinistres Vie	444 841	572 268
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie	52 291	39 222
PA360 Autres provisions techniques Vie	78 204	56 917
PA6 Autres dettes	<u>2 248 313</u>	<u>3 210 479</u>
PA61 <u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	12 219	19 080
PA63 <u>Autres dettes</u>	<u>2 236 095</u>	<u>3 191 399</u>
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	40 311	76 266
PA634 Créiteurs divers	2 195 677	3 115 133
PA635 Concours bancaires	106	0
PA7 Autres passifs	<u>516 060</u>	<u>324 338</u>
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>	516 060	324 338
Total des capitaux propres et du Passif :	<u>18 560 479</u>	<u>18 865 319</u>

**Etat de résultat technique vie d'AMINA
pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Annexe n°4		Opérations		Opérations	
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie		Brutes au	Cessions	nettes	Opérations nettes au
		31/12/2011	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2010
PRV1	Primes	3 220 991	<17 365>	3 203 627	2 775 684
	PRV11 Primes émises et acceptées	3 220 991	<17 365>	3 203 627	2 775 684
PRV2	Produits de placements	997 464		997 464	1 240 609
	PRV21 Revenus des placements	664 706	-	664 706	644 501
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	318 912	-	318 912	146 333
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	13 846	-	13 846	449 776
PRV4	Autres produits techniques	-	-	-	1 483
CHV1	Charge de sinistres	<1 877 342>	24 226	<1 853 116>	<2 641 514>
	CHV11 Montants payés	<2 054 800>	24 226	<2 030 574>	<2 584 330>
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres	177 459	-	177 459	<57 185>
CHV2	Variation des autres provisions techniques	<1 608 911>		<1 608 911>	<132 697>
	CHV21 Provisions d'assurance vie	<1 574 555>	-	<1 574 555>	<49 998>
	CHV22 Autres provisions techniques	<34 356>	-	<34 356>	<82 700>
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes	<93 664>		<93 664>	<54 316>
CHV4	Frais d'exploitation	<817 247>		<817 247>	<508 099>
	CHV41 Frais d'acquisition	<205 947>		<205 947>	<59 755>
	CHV43 Frais d'Administration	<611 300>		<611 300>	<448 344>
CHV5	Autres charges techniques	<178 672>		<178 672>	<78 015>
CHV9	Charges des placements	<706 383>		<706 383>	<828 939>
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<25 841>		<25 841>	<135 881>
	CHV92 Correction de valeur sur placements	<310 664>		<310 664>	<560 032>
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<369 879>		<369 879>	<133 026>
CHV12	Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	<31 787>		<31 787>	<66 623>
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	<1 095 551>	6 861	<1 088 690>	<292 427>

**Etat de résultat d'AMINA pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Annexe n°5 Etat de Résultat		Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	<1 088 690>	<292 427>
CHNT2	<u>Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique</u>		
	<u>technique de l'Assurance Vie</u>	31 787	66 623
PRNT2	Autres produits non techniques	62 819	7 970
CHNT3	Autres charges non techniques		<50 000>
	Résultats provenant des activités ordinaires	<994 084>	<267 834>
CHNT4	Impôts sur le Résultat	<3 221>	<2 790>
	Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	<997 305>	<270 624>
	Effet des modifications comptables		
Résultat net après modifications comptables :		<997 305>	<270 624>

**Tableau des engagements reçus et donnés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Intitulé		31/12/2011	31/12/2010
HB1	Engagements reçus	783 945	794 945
	<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>	783 945	794 945
HB2	Engagements donnés	1 899 303	2 848 954
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>		
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	1 899 303	2 848 954
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

**Etat de flux d'AMINA pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Annexe N° 7

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	31/12/2011	31/12/2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	2 594 091	2 426 052
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	<1 852 122>	<2 553 210>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)		74 657
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	<50 600>	
E5 Commissions versées sur les acceptations		
E6 Décaissements de primes pour les cessions		
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions		
E8 Commissions reçues sur les cessions		
E9 Commissions versées aux intermédiaires	<64 924>	<48 723>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<2 099 928>	<814 288>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes		
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires		
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	<8 185 151>	<20 170 896>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	9 193 963	20 034 840
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor		
E16 Produit financiers reçus	546 802	995 724
E17 Impôts sur les bénéfices payés		
E18 Autres mouvements		
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	82 131	<55 845>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<6 130>	<138 077>
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<6 130>	<138 077>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions		
F2 Dividendes et autres distributions		
F3 Encaissements provenant d'emprunts		
F4 Remboursements d'emprunts		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-	-
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variations de trésorerie	76 001	<193 922>
Trésorerie de début d'exercice	13 297	207 219
Trésorerie de fin d'exercice	89 299	13 297

NOTES AUX ETATS FINANCIERS au 31/12/2011

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2011

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par la Société Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation « AMINA », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

Note n° 1 – Présentation de la Société

La Société Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation « AMINA » est une Société Anonyme au capital de 3 000 000 Dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie.

Note n° 2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A l'image du secteur des assurances vie en Tunisie, AMINA s'est résolument engagée dans un processus de réformes structurelles et organisationnelles en vue de relancer et de redynamiser son activité.

Pour y parvenir, l'année 2011 a connu le lancement de divers chantiers de grandes envergures. Les principales réalisations de la compagnie s'articulent autour de:

Sur le Plan Commercial

- La création d'une bonne dynamique de croissance du chiffre d'affaires de la branche vie : Par rapport à l'année 2010, le chiffre d'affaires enregistré est passé de 2.8 millions de dinars à 3.2 millions de dinars en 2011, soit un taux d'évolution de 15% tiré notamment par la vente du nouveau produit collectif VISTA.
- Le développement de nouveaux produits collectifs en unités de compte : Il s'agit du développement des produits collectifs VISTA et VISTA IFC destinés aux entreprises. Leur lancement officiel sur le marché est prévu pour le mois de mars de l'année 2012.
- L'assainissement du portefeuille vie en matière de recouvrement par le biais d'une politique commerciale et marketing adéquate.

Sur le Plan Système d'information :

- La mise en place et le développement du nouveau logiciel LOGIVIE : Il s'agit d'un support de dernière technologie, largement plus moderne et plus complet que les systèmes actuellement utilisés par la compagnie. L'avantage du logiciel LOGIVIE est entre autre de centraliser la gestion de tous les contrats vie et de faciliter la communication aussi bien à l'intérieur de la compagnie qu'à travers ses points de vente, afin de donner la même qualité de prestation à nos clients où qu'ils se trouvent. Ce nouveau système d'information permettra également la gestion et l'automatisation d'une gamme plus complexe des produits à savoir, les produits en unités de compte.

A cet effet, l'année 2011 a vu la réalisation d'actions importantes en matière de déploiement et de développement du système LOGIVIE. Le démarrage a certes eu lieu avec le produit en « garantie de prêt » et s'étalera ultérieurement pour l'ensemble des produits de la compagnie.

Vu l'ampleur des travaux, la mise en exploitation du système LOGIVIE pour le produit en « garantie de prêt » est prévue pour l'année 2012.

Sur le Plan Organisationnel :

- La réorganisation de la Compagnie : Toute une organisation structurée et opérationnelle a été mise en place au sein de la Compagnie.
- Le lancement du projet de transfert du portefeuille vie du GAT Assurances à Assurance AMINA.

Note n° 3 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de AMINA sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

Les placements

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons du trésor, les prêts au personnel...

La société est passée, en 2009, à la méthode du Coût Moyen Pondéré pour l'évaluation des placements au lieu de la méthode FIFO qui était utilisée auparavant.

A la date d'inventaire, les titres cotés ont été évalués au Coût Moyen Pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus values, en respect du principe de prudence, ne doivent faire l'objet d'aucune écriture. Une moins value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins values éventuelles font l'objet d'une provision.

Les provisions techniques :

Les provisions techniques comprennent :

1) Les Provisions Mathématiques :

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement prises par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

2) Les provisions pour sinistres à payer :

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2010 et dont la déclaration est parvenue au début de l'exercice 2011.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

3) Les réserves de stabilité :

Est prélevée annuellement, une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

Les Etats de Résultat :

Conformément à la Norme Comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, AMINA a présenté l'état de résultat technique de l'assurance vie et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est alloué à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Les états financiers :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par AMINA sont les suivants :

- Le bilan ;
- L'état de résultat technique de l'assurance vie ;
- L'état de résultat ;
- L'état de flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2011 totalise tant à l'actif qu'au passif 18 560 478 dinars (dont 1 443 675 Dinars comme total Capitaux propres) contre 18 865 319 dinars en 2010 accusant ainsi une baisse de 304 841 dinars (-2%).

L'exercice 2011 a dégagé un résultat déficitaire de 997 305 dinars contre un déficit net d'impôt de 270 624 dinars en 2010.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2011 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 3 203 627 dinars contre 2 775 684 dinars l'exercice 2010.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de AMINA de l'exercice 2011.

Notes sur le Bilan

Note n° 4 : Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels d'exploitation sont composés d'un logiciel informatique développé en 2008, totalisant au 31 décembre 2011 une valeur brute de 134 402 dinars, cet actif est totalement amorti.

Il est à noter que le Logiciel ASSURIA n'est plus fonctionnel depuis janvier 2010 et a été amorti intégralement au 31 décembre 2009.

En 2011, AMINA a engagé des frais pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des contrats vie « LOGIVIE ». Ces frais occasionnés par le dit achat ont été classés comme étant 'Immobilisation incorporelle en cours' pour un montant total de 115 166 dinars.

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à la fin de l'année 2010 une valeur brute de 238 140 dinars les amortissements totalisent 157 537 dinars soit une valeur nette de 80 603 dinars contre une valeur comptable nette de 121 487 dinars.

Note n° 5 : Les placements

Le portefeuille des placements de AMINA totalise au 31 décembre 2011 un montant net de 15 154 916 dinars contre 16 365 282 dinars au 31 décembre 2010, soit une baisse de 1 210 366 dinars.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

En Dinars	2010			2011		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Terrains et Constructions	445 223	26 000	419 223	445 223	32500	412 723
Bon de trésor	3 127 000		3 127 000	3 127 000		3 127 000
Emprunts obligataires	990 000		990 000	970 000		970 000
Compte à terme	2 400 000		2 400 000			0
Billets de trésorerie	29 685	29 685	0	29 685	29 685	0
Titres cotés, sicav et FCP	6 449 236	312 912	6 136 324	7 650 747	287 013	7 363 734
Titres et Actions non cotés	3 856 542	626 439	3 230 103	3 842 155	620 439	3 221 715
Autres prêts	62 632		62 632	59 744		59 744
Total	17 360 318	995 036	16 365 282	16 124 554	969 638	15 154 916

Note n°6 : Les créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2011 pour un montant net de 2 064 074 dinars contre 1 508 177 dinars à fin 2010 et présente le détail suivant :

En Dinars	2010	2011
Créances nées d'op. d'assurances directes	461 133	921 240
Créances nées d'opérations de réassurances	955	11 572
Etat et organismes de sécurité sociale	620 263	686 543
Débiteurs divers	425 826	444 719
Total	1 508 178	2 064 074

- Créances nées d'opération d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances sont suivies par agence et par quittance. Ces créances représentent 29% du chiffre d'affaires alors qu'en 2010 ce rapport était de 17%.

L'évolution de ce rapport est la résultante de l'émission au 31.12 de la prime du contrat IDR de GAT ASSURANCES qui n'a été encaissée que courant l'exercice 2012 pour 441 058 DT.

- Créances nées d'opération de réassurances : le solde dégagé représente l'excédent de compte d'acceptation en réassurance.
- Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.
- Débiteurs Divers : Ce compte présente à fin 2011 un solde de 444 719 dinars contre 425 826 dinars l'exercice précédent. Il comprend, principalement, la créance de AMINA vis-à-vis de la société mère GAT ASSURANCES pour 263 337 dinars.

Notes n° 7 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2011 un montant net de 1 183 724 dinars contre 755 206 dinars en 2010 et se détaille comme suit :

En Dinar	2010	2011
Liquidités et équivalent de liquidité	9 365	60 282
Frais d'acquisition reportés	445 091	484 472
Charges à partir	46 069	74 532
Comptes de régularisation	254 680	564 437
Total	755 206	1 183 723

Les Comptes de régularisation comprennent :

En Dinar	2010	2011
Les intérêts et loyers acquis et non échus	185 803	168 527
Les autres comptes de régularisation	68 878	395 910
Total	254 681	564 437

Note n°8 : Capitaux Propres et Réserves :

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2011 un montant de 1 443 321 dinars contre 2 440 980 dinars au 31 décembre 2010 enregistrant ainsi une régression de 41%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinars	2010	Variation (+)	Variation (-)	2011
Capital Social	3 000 000			3 000 000
Réserves Légales	67 270			67 270
Réserves Facultatives	213 511			213 511
Réserves pour fonds Social	52 000			52 000
Résultat Réporté	- 1 064 491		- 270 624	- 1 335 115
Effet de modification Comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2010	- 270 624	270 624		-
Résultat de l'exercice 2011		- 997 305		- 997 305
Total Capitaux Propres	2 440 980	- 726 681	- 270 624	1 443 675

Note n°9 : Les Provisions Techniques Brutes

Au 31 Décembre 2011, les provisions techniques brutes totalisent 14 123 536 dinars contre 12 642 052 dinars au 31 décembre 2010 accusant ainsi une augmentation de l'ordre de 1 481 484 dinars soit 12%.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

En Dinars	2010	2011
Provisions mathématiques	11 973 646	13 548 201
Provisions pour sinistres à payer	572 268	444 840
Autres provisions techniques	56 916	78 204
Provisions pour PB	39 222	52 291
Total	12 642 052	14 123 536

- ✓ Les provisions mathématiques :

Ces provisions ont enregistré une augmentation de 1 574 555 dinars soit 13% par rapport à l'exercice 2010. Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2010	2011
Contrats Mixte	537 305	6 765 824
Contrats Epargne	9 913 966	5 785 464
Contrats Décès	1 522 376	996 913
Total	11 973 647	13 548 201

- ✓ Les provisions pour sinistres

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2011 à 444 840 dinars contre 572 268 dinars en 2011. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres.

- ✓ Les autres provisions techniques : La provision de stabilité

Cette provision a pour but de faire face aux déficits techniques éventuels. Ce poste présente un solde de 78 204 dinars en 2011 contre 56 916 dinars l'exercice précédent.

- ✓ Les autres provisions pour participation aux bénéfices :

Au 31.12.2011, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 52 291 dinars contre 39 222 dinars. Cette évolution est due à un réajustement de la provision constatée au cours des exercices précédents.

Note n°10 : Les dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31/12/2011 à 2 248 313 dinars contre 3 210 479 dinars à fin 2010. Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars	2010	2011
Dettes nées d'opérations de réassurance	19 080	12 219
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	76 266	40 311
Créditeurs divers	3 115 133	2 195 677
Concours bancaires		106
Total	3 210 479	2 248 313

✓ Créditeurs divers

La rubrique « créditeurs divers » totalise en 2011 un solde de 2 195 677 dinars contre 3 115 133 en 2010. Cette régression s'explique par le paiement de la première échéance du prix d'acquisition des actions de la société GAT IMMOBILIER.

Note n°11 : Les autres passifs

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif, ils s'élèvent en 2011 à 516 060 dinars contre 324 338 dinars en 2010.

1) Notes sur les états de résultat :

2.1 ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

Note n°12 : Les primes émises

Au 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires net d'annulations des affaires directes réalisé par AMINA s'est élevé à 3 107 870 dinars contre 2 669 398 dinars l'année précédente.

Les primes acceptées se sont élevées à 113 121 dinars contre 120 628 dinars en 2010.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2011 s'élèvent à 17 365 dinars contre 14 341 dinars en 2010.

Note n°13: Les produits des placements :

Au 31 décembre 2011, les produits bruts de placements ce sont élevés à 997 464 dinars et les charges de placement ont atteint 706 383 dinars d'où un revenu net de placement de 291 081 dinars contre un revenu de 411 671 dinars l'exercice précédent.

Note n°14: La Charge de sinistres

En 2011, on a enregistré une charge de sinistre de 1 853 116 dinars contre 2 641 514 dinars l'exercice précédent soit 58% du chiffre d'affaires net des primes cédées contre 95 % l'exercice précédent.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2011.

Les sinistres à payer ont atteint 444 841 dinars au 31 décembre 2011 contre 572 268 dinars à fin 2010 soit une baisse de 22%.

Note n°15 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a atteint au 31 décembre 2011 la somme de - 1 608 911 dinars contre -132 697 dinars l'exercice précédent ce qui représente 11% des provisions techniques.

Note n°16 : Participations aux bénéfiques et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice 2011 s'est élevée à 93 664 dinars contre 54 316 dinars l'exercice précédent soit une augmentation de 72%.

Note n°17 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2011, la somme de 817 247 dinars contre 508 099 dinars en 2010 soit une hausse de 61%. Ces frais représentent 26% du chiffre d'affaires en 2011 contre 18% en 2010. Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- ✓ **Les frais d'acquisition** : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirects tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.
- ✓ **Les frais d'administration** : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel, ainsi que les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille

Note n°18 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2011 à 178 672 dinars soit 6% du Chiffre d'affaires.

Note n°19 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées en 2011 à 706 384 dinars contre 828 939 dinars durant l'exercice 2010. Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2010	2011
Charges de gestion des Placements	135 881	25 841
Correction de valeurs sur Placements	560 032	310 664
Pertes sur Réalisation des Placements	133 026	369 879
Total	828 939	706 384

✓ **Charges de gestion des placements :**

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés et l'amortissement des immeubles de placement.

✓ **Corrections de valeur sur placements :**

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

✓ **Pertes provenant de la réalisation des placements :**

Ce sont, essentiellement, les pertes subites suites à la cession des actions cotées.

Note n°20 : Les produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au 31 décembre 2011, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 291 081 dinars contre un revenu net de 411 671 dinars l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 36 424 dinars contre 66 623 dinars au 31 décembre 2010.

2.2 ETAT DE RESULTAT

L'exercice 2011 fait ressortir un résultat technique déficitaire de 1 088 690 dinars contre 292 427 dinars 2010.

Note n°21 : Le résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2011 avant impôt s'élève à -994 084 dinars contre -267 834 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 3 221 dinars contre 2 790 dinars en 2010.

Le résultat net de l'exercice 2011 est déficitaire et s'élève à 997 305 dinars contre un résultat déficitaire de 270 624 dinars l'exercice précédent.

2) Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note n°22 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2011, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 82 132 dinars contre - 55 844 dinars au 31 décembre 2010.

Note n°23 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En 2011, les flux liés aux activités d'investissement se sont élevés à -6 130 dinars contre -138 077 dinars au 31 décembre 2010.

Note n°24 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2010, la société AMINA n'a pas engagé des flux relatifs aux activités de financement. La variation de la trésorerie est de 76 001 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 89 299 dinars contre 13 297 dinars l'exercice précédent.

Note n°25 : Note sur les opérations liées

- Opérations réalisées en 2011 suite à de nouvelles conventions :
 1. « La Société » a signé avec le GAT Investissement un contrat de vente d'une voiture d'une valeur de 28 547 dinars.
 2. Le GAT a souscrit au 31 décembre 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale « La Société ». Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2011 s'élève à 441 058 Dinars.
 3. Les comptes ci-après portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom de GAT Investissement accusent, au 31/12/2011, un solde compensé débiteur de 22 333 Dinars détaillé comme suit :
 - Compte débiteur divers : solde débiteur 28 547 Dinars
 - Compte charge à payer : solde débiteur 6 213 Dinars
- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :
 1. La quote-part TTC de « La Société » dans les charges communes de GAT Assurances s'élève à 282 908 Dinars.
 2. La quote-part TTC de GAT Assurance dans les charges salariales du personnel de « La Société » travaillant pour le compte de GAT Assurances (branche vie) s'élève à 413 809 Dinars.
 3. En 2010, GAT Assurances a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales « La Société » au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la Mutuelle Générale des Assurances (MGA) pour 19 288 Dinars.
 4. Le GAT Investissement, filiale de GAT Assurances, est chargée de la gestion des placements de « La Société ». Au titre de l'exercice 2011, la charge de gestion facturée par GAT Investissement s'élève à 6 213 Dinars.
 5. GAT Assurances a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de « La Société ». Le montant total de la prime relative à l'exercice 2011 s'élève à 248 451 dinars.
 6. « La Société » a loué des locaux auprès de GAT Assurances au niveau desquels elle exerce son activité. Le montant annuel du loyer TTC en 2011 s'élève à 32 874 dinars.
 7. Le Courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec « La Société », présente au 31 décembre 2011, un solde créditeur du compte courant SECA ouvert sur les livres de « La Société », net des commissions, de 3 952 Dinars.
 8. Les comptes ci-après portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom de GAT Assurances accusent, au 31 décembre 2011, un solde compensé débiteur de 35 078 Dinars détaillé comme suit :
 - Compte Créditeurs divers : solde créditeur 158 952 Dinars
 - Compte débiteur divers : solde débiteur 263 337Dinars
 - Compte charge à payer : solde débiteur 281 378 Dinars
 - Compte produit à recevoir : Solde créditeur 350 685 Dinars

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2011

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	445 223	412 723	412 723	-
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	3 184 665	3 184 665	3 184 665	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM (2)	6 000 381	5 063 242	6 108 415	1 045 173
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	2 337 542	2 337 542	2 506 875	169 333
Autres parts d'OPCVM (4)				
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	4 097 000	4 142 225	4 142 225	-
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	59 744	59 744	59 744	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0	-
Autres dépôts (6)	0	0		-
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci dessus	-	-	-	-
Total :	16 124 554	15 200 140	16 414 646	1 214 506
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

(2) Ce poste se détaille comme suit :

	Valeur Nette	Juste valeur
Actions cotées :	5 015 192	6 060 365
Actions non cotées :	48 050	41 736
Total :	5 063 242	6 102 100

(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires & FCP garanti

(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes

(5) Ce poste se détaille comme suit :

Obligations cotées :	970 000
Obligations non cotées :	
Titres de créances négociables et bons de trésor :	3 127 000
Total :	4 097 000

(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2005	2006	2007	2008	2009
Inventaire 2009					
Règlements cumulés	2 118 378	1 624 409	3 945 088	4 500 398	1 216 099
Provisions pour sinistres	52 084	98 581	18 150	39 108	357 192
Total charges des sinistres	2 170 462	1 722 991	3 963 238	4 539 505	1 573 291
Primes acquises	2 944 431	2 673 247	4 528 314	5 125 193	2 754 064
% sinistres / primes acquises	73,71%	64,45%	87,52%	88,57%	57,13%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010
Inventaire 2010					
Règlements cumulés	1 646 515	3 962 088	4 492 104	1 558 789	2 155 597
Provisions pour sinistres	98 581	8 611	28 583	43 368	393 124
Total charges des sinistres	1 745 096	3 970 699	4 520 687	1 602 157	2 548 721
Primes acquises	2 673 247	4 528 314	5 125 193	2 754 064	2 790 025
% sinistres / primes acquises	65,28%	87,69%	88,21%	58,17%	91,35%

	Exercice de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011
Inventaire 11					
Règlements cumulés	3 962 088	4 492 104	1 562 237	2 283 043	1 923 951
Provisions pour sinistres	49 918	179	33 369	186 268	175 107
Total charges des sinistres	4 012 006	4 492 283	1 595 606	2 469 311	2 099 058
Primes acquises	4 528 314	5 125 193	2 754 064	2 790 025	3 220 991
% sinistres / primes acquises	89%	88%	58%	89%	65%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2010

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers			0	PRNT11+PRV21
Revenus des participations			0	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		1 047 464 DT	0	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	0	1 047 464	0	
Intérêts			0	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes		706 383 DT	0	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	0	-706 383	0	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2011

	Total
Primes Acquises	3 203 627
Charges de prestations	<1 853 116>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<1 608 911>
Solde de souscription :	<258 400>
Frais d'acquisition	<205 947>
Autres charges de gestion nettes	<789 972>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<995 919>
Produits nets de placements	259 293
Participation aux résultats	-93 664
Solde Financier :	165 629
Part des réassureurs dans les primes acquises	
Part des réassureurs dans les prestations payées	
Part des réassureurs dans les charges de provisions	
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	
Solde de réassurance :	-
Résultat technique Decembre 2011 :	-1 088 690
Résultat technique Decembre 2010:	-292 427
Variation 2010 - 2009 :	<796 263> 272%

**Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2011**

	Raccordement	Total
Primes Acquisées	PRV11	3 203 627
Charges de prestations	CHV11	<1 853 116>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	<1 608 911>
Solde de souscription :		<258 400>
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<205 947>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	<789 972>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<995 919>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	259 293
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	-93 664
Solde Financier :		165 629
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	
Solde de réassurance :		-
Résultat technique :		-1 088 690

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « AMINA » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « AMINA », comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 18 560 479 dinars, des capitaux propres positifs de 1 443 675 dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 997 305 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la préparation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AMINA » au 31 décembre 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Sans remettre en question notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les fonds propres de la société sont, au 31/12/2011, inférieurs de moitié au capital social suite aux pertes qu'elle a subies. De ce fait, et en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales, une assemblée générale extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois qui suivent la constatation des pertes pour se prononcer, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Si la dissolution n'est pas décidée, la société est tenue, au plus tard, à la clôture de l'exercice suivant, de réduire ou d'augmenter son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons constaté que le taux de représentation des provisions techniques par des placements, à la clôture de l'exercice 2011, se situe en deçà du seuil réglementaire.

A l'exception du point ci-dessus exposé, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Ainsi qu'il en est fait mention ci-dessus, nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la compagnie, comporte un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne. Notre stratégie et plan d'audit ont été adaptés pour tenir compte des défaillances.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « AMINA » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 29 Mai 2013.
Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars

RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

4. AMINA a signé avec le GAT Investissement un contrat de vente d'une voiture d'une valeur de 28 547 Dinars.
5. Le GAT a souscrit au 31/12/2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel au près de sa filiale AMINA. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2011 s'élève à 441 058 Dinars.
6. Les comptes ci-après portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom de GAT Investissement accusent, au 31/12/2011, un solde compensé débiteur de 22 333 Dinars détaillé comme suit :
 - Compte débiteur divers : solde débiteur 28 547 Dinars
 - Compte charge à payer : solde débiteur 6 213 Dinars

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

9. La quote-part TTC de AMINA dans les charges communes du GAT s'élève à 282 908 Dinars.

10. La quote part TTC du GAT dans les charges salariales du personnel de AMINA travaillant pour le compte du GAT (branche vie) s'élève à 413 809 Dinars.
11. En 2011, le GAT a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales AMINA au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de la Mutuelle Générale des Assurances (MGA) pour 19 288 Dinars.
12. Le GAT Investissement, filiale du Groupe GAT, est chargée de la gestion des placements de AMINA. Au titre de l'exercice 2011, la charge de gestion facturée par GAT Investissement s'élève à 6 213 Dinars.
13. Le GAT a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de AMINA. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2011 s'élève à 248 451 Dinars.
14. AMINA a loué des locaux auprès du GAT au niveau desquels elle exerce son activité. Le montant annuel du loyer TTC en 2011 s'élève à 32 874 Dinars.
15. Le Courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec AMINA, présente au 31/12/2011, un solde créditeur du compte courant SECA ouvert sur les livres de AMINA, net des commissions, de 3 952 Dinars.
16. Les comptes ci-après portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom du GAT accusent, au 31/12/2011, un solde compensé débiteur de 35 078 Dinars détaillé comme suit :
 - Compte Créditeurs divers : solde créditeur 158 952 Dinars
 - Compte débiteur divers : solde débiteur 263 337 Dinars
 - Compte charge à payer : solde débiteur 281 378 Dinars
 - Compte produit à recevoir : Solde créditeur 350 685 Dinars
17. AMINA a accordé des prêts à des membres du personnel du GAT. La situation de ces prêts, au 31 décembre 2011, se présente comme suit :

Personnel GAT	Montant
Thouraya Msaddek	44 854 dinars
Ridha Jlassi	6 585 dinars

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :

Le Président du Conseil d'Administration, ainsi que le Directeur Général de AMINA ont été désignés par le Conseil d'Administration du 27 Juillet 2009.

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit (en DT):

Montants Bruts en dinars	Directeur Général	Administrateurs
Avantages à CT	-	-
Avantages à long termes	-	-
Avantages en nature	-	-
Jetons de présence	-	15 000
Total	0	15 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 29 Mai 2013
Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

ECC Mazars

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIVES

SOCIETE AL KHOUTAF

Siège social : Route de Gabès Km 1.5 -3003 –BP.E Sfax

La société AL KHOUTAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Chiraz DRIRA.**

BILAN

ACTIF	Note	Au 31 Décembre	
		2012	2011
ACTIFS NON COURANTS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
* Logiciel	1	451 042,030	429 791,430
Moins : Amortissements		-434 403,010	-426 422,043
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		16 639,020	3 369,387
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
* Terrain	2	481 926,675	481 926,675
* Bâtiment		5 331 588,282	4 489 858,920
Moins : Amortissements		-2 693 214,682	-2 473 011,482
* Matériel et outillage		18 424 247,819	17 108 531,909
Moins : Amortissements		-14 060 566,850	-12 947 595,803
* Matériel de Transport		411 127,009	576 285,009
Moins : Amortissements		-379 639,441	-420 213,808
* Equipement de bureau		469 731,646	426 863,090
Moins : Amortissement		-327 778,846	-304 624,696
* Matériel Informatique		221 624,061	216 822,834
Moins : Amortissements		-208 857,945	-198 965,119
* Immobilisations en cours		115 610,517	808 666,516
* Matériel de transport à statut juridique particulier		79 527,308	
Moins : Amortissements		-7 284,631	
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 858 040,922	7 764 544,045
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORP.ET INCORPOR.		7 874 679,942	7 767 913,432
* Immobilisations financières	3	3 322 182,255	3 314 069,071
Moins : Provisions		-39 314,574	-8 582,071
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		3 282 867,681	3 305 487,000
* Charges à répartir	4	5 094,992	1 802,879
Moins : Résorption		-1 698,331	-1 802,879
TOTAL AUTRE ACTIF NON COURANT		3 396,661	0,000
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		11 160 944,284	11 073 400,432
ACTIFS COURANTS			
* Stocks	5	3 471 013,666	4 731 328,736
Moins : Provisions		-3 851,990	-11 287,253
TOTAL		3 467 161,676	4 720 041,483
* Clients et comptes rattachés	6	4 552 130,697	3 264 531,114
Moins : Provisions		-350 264,631	-286 351,163
TOTAL		4 201 866,066	2 978 179,951
AUTRES ACTIFS COURANTS			
* Etat et collectivités publiques	7	3 361,318	525 316,043
* Personnel et comptes rattachés		29 370,000	27 214,656
* Débiteurs divers			49 126,256
* Compte de régularisation Actif		49 566,484	28 403,985
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS		82 297,802	630 060,940
PLACEMENT ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS			
* Placement courant	8	6 313,560	6 136,064
TOTAL DES PLACEMENTS		6 313,560	6 136,064
LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE			
* Banques, établissements financiers et assimilés	9	367 683,369	353 063,628
* Caisse		646,795	1 773,005
TOTAL DES LIQUIDITES		368 330,164	354 836,633
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		8 125 969,268	8 689 255,071
TOTAL DES ACTIFS		19 286 913,552	19 762 655,503

B I L A N

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	Au 31 Décembre	
		2012	2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<i>- CAPITAUX PROPRES</i>			
* Capital	10	7 657 650,000	7 657 650,000
* Réserves		861 951,747	798 444,773
* Prime d'émission			
* Autres capitaux propres		771 766,758	886 974,618
* Résultats reportés		867,511	
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u>		<u>9 292 236,016</u>	<u>9 343 069,391</u>
DE L'EXERCICE			
* Compte spécial d'investissement		667 913,100	
* Résultat hors compte spécial d'investissement		822 798,129	830 139,485
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>1 490 711,229</u>	<u>830 139,485</u>
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT</u>		<u>10 782 947,245</u>	<u>10 173 208,876</u>
AFFECTATION			
PASSIFS			
<u>- PASSIFS NON COURANTS</u>			
* Emprunt à plus d'un An	11	3 391 715,579	3 670 724,188
* Dépôt et cautionnement reçus		13 125,000	13 125,000
* Provisions pour risques et charges		142 478,116	110 012,616
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		<u>3 547 318,695</u>	<u>3 793 861,804</u>
<u>- PASSIFS COURANTS</u>			
* Fournisseurs et comptes rattachés	12	2 033 346,099	3 540 704,880
<u>- AUTRES PASSIFS COURANTS</u>			
* Personnel et comptes rattachés	13	553 085,589	263 902,449
* Etat et collectivités publiques		201 587,453	103 858,682
* Sociétés de groupe et Associés		172 891,673	136 890,113
* Crédoeurs divers		318 582,898	317 583,151
* Compte de régularisation passif		104 260,723	85 950,008
<u>TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS</u>		<u>1 350 408,336</u>	<u>908 184,403</u>
* Autres passifs financiers	14	1 555 081,057	1 334 933,672
* Concours bancaire		17 812,120	11 761,868
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>1 572 893,177</u>	<u>1 346 695,540</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>4 956 647,612</u>	<u>5 795 584,823</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>8 503 966,307</u>	<u>9 589 446,627</u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>19 286 913,552</u>	<u>19 762 655,503</u>

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS HORS BILAN ACTIF	2012	2011
* <i>Actions de garantie</i>	<i>14.000 Actions</i>	<i>14.000 Actions</i>
* <i>Actif fiscal différé</i>	<i>20.440 D</i>	<i>20.473 D</i>

ENGAGEMENTS HORS BILAN PASSIF	2012	2011
* <i>Effets escomptés et non échus</i>	<i>2.119.211 D</i>	<i>1.914.071 D</i>
* <i>Engagements réciproques relatifs aux intérêts des emprunts bancaires.</i>	<i>591.146 D</i>	<i>695.879 D</i>
* <i>Engagements réciproques relatifs aux intérêts des emprunts TUNISIE LEASING</i>	<i>6,111 D</i>	
- <i>Crédits TUNISIE LEASING : 67 225 D</i>		
* <i>Crédits bancaires assortis d'une garantie réelle : (HYP. Sur T.F N° 6068, N° 5792 et N° 42963 et nantissement de fonds de commerce) Amen Bank : 4.571.524 D</i>		
* <i>Crédits bancaires de gestion assortis d'une garantie réelle : (HYP. Sur T.F N° 6068, N° 5792 et N° 42963 et nantissement de fonds de commerce) Amen Bank : 2.900.000 D</i>		
- <i>Garantie accordée en faveur de la Société "AL KHOUTAF ONDULE" au profit de TUNISIE LEASING (Traites avalisées) : Solde au 31/12/2012</i>	<i>28.885 D</i>	<i>28.885 D</i>

COMPTE DE RESULTAT

DESIGNATION	Note	Au 31 Décembre	
		2012	2011
<i>PRODUITS D'EXPLOITATION</i>			
* Revenus	1	17 426 297,516	15 519 806,171
* Produits stockés	2	-270 893,814	261 203,357
<u>TOTAL PRODUCTION</u>		<u>17 155 403,702</u>	<u>15 781 009,528</u>
* Autres produits d'exploitation	3	13 198,275	12 073,641
<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		<u>17 168 601,977</u>	<u>15 793 083,169</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
* Achats consommés	4	-8 482 203,078	-8 414 773,952
* Charges de personnel	5	-4 126 455,515	-3 335 864,145
* Dotations aux Amortissements et aux provisions	6	-1 576 420,189	-1 704 514,971
* Autres charges d'exploitation	7	-898 641,201	-870 554,251
<u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>		<u>-15 083 719,983</u>	<u>-14 325 707,319</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>2 084 881,994</u>	<u>1 467 375,850</u>
* Charges financières	8	-514 035,353	-496 456,582
* Produits financiers	9	10 510,132	25 742,878
* Autres produits ordinaires	10	291 339,431	289 739,062
* Autres charges ordinaires	11	-320,346	-103 686,864
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</u>		<u>1 872 375,858</u>	<u>1 182 714,344</u>
* Impôts sur les bénéfices	12	-381 664,629	-352 574,859
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>	13	<u>1 490 711,229</u>	<u>830 139,485</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (méthode autorisée)

Libellé	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
* FLUX DE TRESORERIE LIES AL'EXPLOITATION	1		
* Résultat net		1 490 711,229	830 139,485
- Ajustement pour :			
* Amortissements et provisions		1 576 420,189	1 704 514,971
* Variation des :			
- Stocks		1 260 315,070	-1 037 538,141
- Créances		-1 287 599,583	-192 799,311
- Autres Actifs		547 763,138	175 105,040
- Fournisseurs		-1 507 358,781	738 209,713
- Autres dettes		405 918,260	106 152,505
- Reprises sur provisions antérieures		-20 287,253	-104 953,842
- Quote des subventions inscrites au résultat		-115 207,860	-89 291,898
- Intérêts sur emprunts		277 049,298	296 821,797
- Plus value sur placement courant		-177,496	-180,576
- Plus value sur cession d'immobilisations corporelles		-18 287,943	
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</u>		<u>2 609 258,268</u>	<u>2 426 179,743</u>
* FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	2		
o Décaissement provenant de l'acquisit. d'immob. corpor. et incorp.		-1 617 931,956	-2 346 950,642
o Encaissement provenant de cession d'immob. corpor. et incorp.		89 600,000	
o Décaissement suite à des prêts au personnel à long terme		-13 455,503	-21 500,000
o Encaissement prêts au personnel à long terme		11 950,000	2 400,000
o Encaissement provenant d'investissement			484 887,000
o Encaissement provenant de la réduction d'immob.financières		7 316,000	27 939,255
o Décaissement à titre d'immobilisations financières		-13 923,681	-4 490,159
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		<u>-1 536 445,140</u>	<u>-1 857 714,546</u>
* FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANC.	3		
o Dividendes et autres distributions		-729 763,440	-761 998,636
o Encaissement provenant d'emprunts à long et moyen terme		1 029 527,308	1 500 000,000
o Remboursement des Crédits bancaires		-1 088 084,419	-1 114 288,749
o Remboursement des intérêts sur Crédits bancaires		-277 049,298	-296 821,797
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENTS</u>		<u>-1 065 369,849</u>	<u>-673 109,182</u>
* VARIATION DE TRESORERIE	4		
o Trésorerie au début de l'exercice		343 074,765	447 718,750
o Trésorerie à la clôture de l'exercice		350 518,044	343 074,765

LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2012	2011
Revenus	17 426 297,516	Coût des achats mat.consom.	7 492 781,822			
Production stockée	-270 893,814	Variation stock matière	989 421,256			
<i>Total</i>	17 155 403,702	<i>Total</i>	8 482 203,078			
* Production	17 155 403,702	Achats consommés	8 482 203,078	Marge sur coût matière	8 673 200,624	7 366 235,576
* Marge sur coût matière	8 673 200,624	Charges d'exploitation	768 772,162			
<i>Total</i>	8 673 200,624	<i>Total</i>	768 772,162	Valeur ajoutée brute	7 904 428,462	6 597 504,353
* Valeur ajoutée brute	7 904 428,462	Charges de personnel	4 126 455,515			
		Impôts et taxes	129 869,039			
		<i>Total</i>	4 256 324,554	Excédent brut d'exploit	3 648 103,908	3 159 817,180
* Excédent brut d'exploitation	3 648 103,908	Autres charges ordinaires	320,346			
* Autres produits ordinaires	284 250,453	Charges financières	514 035,353			
* Produits financiers	10 510,132	Dotations aux amortissem.et Provisions	1 576 420,189			
* Reprise sur provisions antérieures	20 287,253	Impôts sur les Sociétés	381 664,629			
<i>Total</i>	3 963 151,746	<i>Total</i>	2 472 440,517	Résultat de l'Exercice	1 490 711,229	830 139,485

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS AU 31. 12. 2012

Les présents Etats financiers relatifs à l'exercice comptable au 31 décembre 2012 totalisent un bilan de 19 286 913d,552 et dégagent un bénéfice après impôts de 1 490 711d,229.

1°) PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Société exerce ses activités dans le secteur de l'imprimerie. Elle fabrique les enveloppes , les pochettes et tous genres d'emballages en carton. Son activité s'étend au marché Tunisien et à l'exportation.

Le Capital Social est ainsi fixé à la somme de 7 657 650 dinars , divisé en 1.531.530 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Sur le plan fiscal, la Société est soumise aux règles du droit commun. Elle est agréée par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitation aux investissements titre II « les incitations communes » .

2°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES :

Les Etats financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des Entreprises prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 IMMOBILISATIONS EXPLOITEES PAR LA SOCIETE :

Les Immobilisations corporelles et incorporelles propriétés et exploitées par la Société figurent aux actifs non courants pour leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée , et ce conformément aux dispositions de la loi de finances N° 2007-70 du 27.12.2007 modifiant certains taux d'amortissement.

Les taux retenus sont les suivants :

- Construction	5 %
- Installation , agencement des constructions	10 %
- Installation technique	10 %
- Matériel industriel de production	15 %
- Agencement, aménagement matériel et outillage industriel	10 %
- Matériel de livraison de biens	20 %
- Matériel de transport de personnes	20 %
- Equipement de Bureau	10 %
- Matériel informatique	3 ans

2-2 EMPRUNTS :

Les emprunts figurent au bilan pour la totalité de la partie débloquée et non échue sous la rubrique « passif non courant » pour les échéances à plus d'un an et sous la rubrique « Passif courant » pour les échéances à plus d'un an et sous la rubrique « Passif non courants » pour les échéances à plus d'un an et sous la rubrique « passif courant » pour les échéances venant à moins d'un an.

2-3 POLITIQUE DES PROVISIONS :

L'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation des tiers est effectuée sur la base d'un état détaillé des créances adressées au service comptable et financier, au service commercial et au service juridique qui donnent un jugement motivé sur le sort de chaque créance et la nécessité de constituer une éventuelle provision .

Le montant des provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés s'élèvent au 31.12.2012 à 350 264d,631.

Les matières premières (papier et carton), et les matières consommables (colle, channel, film...) ont fait l'objet de provisions pour dépréciation des stocks pour leur valeur globale en raison de leur mauvaise état affirmé lors des opérations d'inventaires.

Le montant des provisions pour dépréciation des stocks s'élève au 31.12.2012 à 3 851d,990.

2-4 VALORISATION DES STOCKS :

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

** Les matières premières, matières consommables et autres articles et accessoires sont valorisés au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré après chaque nouvelle entrée . Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de Douane à l'importation et taxes non récupérables par la Société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liés au transport de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.*

** Les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachés à la production.*

2-5 COMPTABILISATION DES REVENUS :

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente hors taxes collectées et nettes de toutes réductions commerciales consenties par la Société. Les taxes collectées sur le chiffre d'affaires sont comptabilisées en tant que dettes envers l'Etat.

2-6 IMPOTS SUR LES SOCIETES :

La Société est soumise à l'impôt sur les Sociétés selon les règles du droit commun .

3°) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Dans le cadre du développement continu de ses activités, la Société a investi en 2012 une machine coupeuse de valeur : 799 422d,589 et dont la rénovation de la machine WINKLER CLASSIC acquise fin 2011 a été mise en service au 31.03.2012 .

Il est à noter que l'amélioration de la marge sur coût matière soit 3,88 % par rapport à l'exercice précédent et le résultat d'une action commerciale (augmentation des prix de vente au niveau de nos gammes de production). D'une part, et de la rationalisation du processus de production

NOTES SUR LE BILAN

Note N° 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en dinars)

Les immobilisations incorporelles englobent le coût d'acquisition des logiciels qui sont amortis selon la méthode dégressive.

L'Analyse de ce poste se présente comme suit :

<i>* Coût d'acquisition des logiciels</i>	<i>451 042,030</i>
<i>* Amortissement cumulé</i>	<i>-434 403,010</i>
Valeur comptable nette	16 639,020

La dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à 7 980d,967.

Note N° 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Les immobilisations corporelles accusent au 31. 12. 2012 un solde net de 7 858 040d,922 contre 7 764 544d,045 à l'issue de l'exercice précédent, et enregistrant une augmentation de 93 496d,877.

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

Libellé	2011	2012
<i>* Terrain</i>	<i>481 926,675</i>	<i>481 926,675</i>
<i>* Bâtiment</i>	<i>4 489 858,920</i>	<i>5 331 588,282</i>
<i>* Matériel et outillage</i>	<i>17 108 531,909</i>	<i>18 424 247,819</i>
<i>* Matériel de transport</i>	<i>576 285,009</i>	<i>411 127,009</i>
<i>* Matériel de transport à statut juridique particulier</i>		<i>79 527,308</i>
<i>* Equipement de bureau</i>	<i>426 863,090</i>	<i>469 731,646</i>
<i>* Matériel Informatique</i>	<i>216 822,834</i>	<i>221 624,061</i>
<i>* Immobilisations en cours</i>	<i>808 666,516</i>	<i>115 610,517</i>
<u>Valeurs brutes</u>	<u>24 108 954,953</u>	<u>25 535 383,317</u>
<i>(moins Amortissements et Provisions)</i>	<i>-16 344 410,908</i>	<i>-17 677 342,395</i>
Valeurs Nettes	7 764 544,045	7 858 040,922

Les immobilisations corporelles nettes sont reconstituées comme suit :

Désignation	Montant
* Valeur comptable nette au 31.12.2011	7 764 544,045
* Intégration de l'avance sur commande d'immobilisation au compte du logiciel	-8 000,000
* Avance sur commande d'immobilisation virée du compte fournisseurs	4 153,600
* Acquisitions de l'exercice 2012	1 595 432,764
* Cessions de l'exercice 2012	-165 158,000
* Amortissements de l'exercice 2012	-1 426 777,430
* Annulation de l'amortissement de cession 2012	93 845,943
<u>Solde au 31.12.2012</u>	<u>7 858 040,922</u>

Note N° 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les immobilisations financières sont composées des titres suivants :

Désignation	Valeur	Provisions	Net
Caisse de Solidarité	4 000,000		4 000,000
Al khoutaf Ondulé	3 244 780,000		3 244 780,000
<u>TOTAL</u>	<u>3 248 780,000</u>		<u>3 248 780,000</u>

Le compte « Autres immobilisations financières » s'élève à un montant net de 34 087d,681 détaillé comme suit :

* Prêt au personnel à plus d'un An	39 287,574	-15 587 574	23 700,000
* Avance déposée à la SONEDE + consignation douanière	34 114,681	- 23 727,000	10 387,681
<u>TOTAL</u>	<u>73 402,255</u>	<u>-39 314,574</u>	<u>34 087,681</u>
<u>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	<u>3 322 182,255</u>	<u>-39 314,574</u>	<u>3 282 867,681</u>

Note N° 4: CHARGES A REPARTIR

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

- Coût des charges à répartir est de 5 094,992
- Les résorptions : - 1 698,331

Les valeurs comptables nettes 3 396,661

Note N° 5 : STOCK

Les stocks s'élèvent au 31 Décembre 2012 à 3 467 161d,676 et se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Montant net</i>
* STOCK MATIERE PREMIERE	2 621 549,054	1 065,835	2 620 483,219
- Enveloppes	780 063,003		780 063,003
- Cartonnage	1 841 486,051	1 065,835	1 840 420,216
* STOCK MATIERE CONSOMMABLE	550 945,530	2 786,155	548 159,376
- Enveloppes	102 229,197		102 229,197
- Cartonnage	149 564,855	786,640	148 778,215
- Emballage enveloppes	38 626,110		38 626,110
- Emballage cartonnage	14 392,844		14 392,844
- Pièces de rechange enveloppes	111 349,320		111 349,320
- Pièces de rechange cartonnage	134 783,204	1 999,515	132 783,689
* STOCK PRODUITS EN COURS	140 496,616		140 496,616
- Enveloppes	21 211,375		21 211,375
- Cartonnage	119 285,241		119 285,241
* STOCK PRODUITS FINIS	158 022,466		158 022,466
- Enveloppes	147 676,405		147 676,405
- Cartonnage	10 346,061		10 346,061
<u>TOTAL</u>	<u>3 471 013,666</u>	<u>3 851,990</u>	<u>3 467 161,676</u>

Note N° 6: CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Le poste « Clients et comptes rattachés » totalise au 31/12/2012 un montant net de 4 201 866d,066 contre 2 978 179d,951 à l'issu de l'exercice précédent .

Les clients et comptes rattachés au 31.12.2012 sont détaillés comme suit :

* Clients ordinaires	2 381 410,504
* R.R.R à accorder	-80 299,416
* Effets à recevoir	1 686 516,398
* Clients douteux	350 264,631
* Chèques à encaisser	214 238,580
<u>Total brut des comptes clients et comptes rattachés</u>	<u>4 552 130,697</u>
Provisions pour dépréciation des comptes clients douteux	-350 264,631
<u>Total net des comptes clients et comptes rattachés</u>	<u>4 201 866,066</u>

Note N° 7 : AUTRES ACTIFS COURANTS :

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

Désignation	2011	2012
* Personnel et comptes rattachés	27 214,656	29 370,000
* Débiteurs divers	49 126,256	
- AL KHOUTAF ONDULE	49 101,616	
- AUTRES DEBITEURS DIVERS	24 640	
* Compte de régularisation Actif	28 403,985	49 566,484
* Etat et collectivités publiques	525 316,043	3 361,318
- Trop perçu sur l'impôt sur les bénéfices	9 076,303	
- T.V.A à régulariser	29 395,923	3 361,318
- Crédit de T.V.A en cours de restitution	486 843,817	
<u>TOTAL</u>	<u>630 060,940</u>	<u>82 297,802</u>

Note N° 8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Le poste totalise à la fin de l'exercice 6 313d,560 contre 6 136d,064 à l'issu de l'exercice précédent .

Le détail de ces soldes se présente comme suit :

Désignation	2011	2012
* Titres cotés	6 136,064	6 313,560
TOTAL NET	6 136,064	6 313,560

Note N° 9 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

* Banques, Etablissements financiers et assimilés	367 683,369
* Caisse	646,795
<u>TOTAL</u>	<u>368 330,164</u>

Note N° 10 : CAPITAUX PROPRES :

Le capital est composé de 1.531.530 actions de valeur nominale de 5 dinars chacun.

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

	2011	2012
* Capital	7 657 650,000	7 657 650,000
* Réserves légales	798 444,773	839 951,747
* Résultat reporté		867,511
* Réserves extraordinaires		22 000,000
* Réserves spéciales de réévaluation	278 869,139	278 869,139
* Subventions d'investissement inscrites aux réserves	608 105,479	492 897,619
* Résultat de l'exercice.	830 139,485	1 490 711,229
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</u>	<u>10 173 208,876</u>	<u>10 782 947,245</u>

Calcul du résultat par action

	2011	2012
<u>1- Mouvements du nombre d'actions</u>		
Nombre d'actions solde d'ouverture	1.531.530	1.531.530
Nombre d'actions émises	0	0
Nombre d'actions réduites	0	0
Nombre d'actions solde de clôture	1.531.530	1.531.530
<u>2- Mouvements du nombre d'actions</u>		
Nombre d'actions solde de clôture	1.531.530	1.531.530
Résultat net exercice	830.139	1 490 711
<u>Résultat net par action</u>	<u>0.542 D</u>	<u>0.973 D</u>

NOTE N° 11 : PASSIFS NON COURANTS :

Cette rubrique comprend :

	2011	2012
* Emprunt à plus d'un an	3 670 724,188	3 391 715,579
* Dépôts et cautionnements reçus	13 125,000	13 125,000
* Provisions pour risque et charge	110 012,616	142 478,116
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>	<u>3 793 861,804</u>	<u>3 547 318,695</u>

Note N° 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Ce poste s'élève au 31. 12. 2012 à 2 033 346d,099 contre 3 540 704d,880, au 31.12.2011 soit une diminution de 1 507 358d,781 .

Les fournisseurs et comptes rattachés au 31. 12. 2012 sont détaillés comme suit :

	2011	2012
* Fournisseurs d'exploitation	2 696 332,068	1 212 610,785
* Fournisseurs d'immobilisation	51 450,626	2 734,684
* Effets à payer	780 495,681	419 316,448
* Fournisseurs facture non parvenue	12 426,505	398 684,182
<u>TOTAL</u>	<u>3 540 704,880</u>	<u>2 033 346,099</u>

Note N° 13 : AUTRES PASSIFS COURANTS :

Les autres passifs courants s'élèvent au 31.12.2012 à 1 350 408d,336 contre 908 184d,403 au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 442 223d,933

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	2011	2012
* Personnel et comptes rattachés	263 902,449	553 085,589
* Etat et collectivité publique	103 858,682	201 587,453
* Société de groupe et associés	136 890,113	172 891,673
* Crédoiteurs divers	317 583,151	318 582,898
- Déclaration CNSS 4ème trimestre	177 545,451	250 747,050
- Déclaration assurance R.C et Ass.groupe	23 431,466	24 304,248
- Dividendes sur titres STB (virés par erreur)	43 531,600	43 531,600
- Crédoiteurs AL KHOUTAF ONDULE	73 074,634	
* Compte de régularisation passif	85 950,008	104 260,723
<u>TOTAL</u>	<u>908184,403</u>	<u>1 350 408,336</u>

Note N° 14 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Désignation	2011	2012
- Billet de trésor	300 000,000	300 000,000
- Emprunts bancaires (Emprunts à moins d'un An virés des Emprunts à plus d'un An)	1 026 582,572	1 247 034,070
- Intérêts courus	8 351,100	8 046,987
<u>TOTAL AUTRES PASSIFS FINANCIERS</u>	<u>1 334 933,672</u>	<u>1 555 081,057</u>
- Concours bancaires	11 761,868	17 812,120
<u>TOTAL</u>	<u>1 346 695,540</u>	<u>1 572 893,177</u>

5°) NOTES SUR ETAT DE RESULTAT

Note	Libellé	Détail	Montant	Total	
1	<u>REVENUS</u>	<u>LOCAL</u>	<u>EXP.+SUSP.</u>	<u>TOTAL</u>	
	* Vente enveloppes	3 971 504,875		3 971 504,875	
	* Vente emballage cartonné	12 513 753,424		12 513 753,424	
	* Vente Carton en suspension de taxes		41 470,000	41 470,000	
	* Vente enveloppes à l'export		10 496,044	10 496,044	
	* V. Cart. Film, emb.crevettes local et à l'export.	68 363,424	583 887,588	652 251,012	
	* Vente déchets Enveloppes	45 549,900		45 549,900	
	* Vente déchets carton	189 772,261		189 772,261	
	* Vente déchets à l'Export		1 500,000	1 500,000	
		<u>TOTAL</u>	<u>16 788 943,884</u>	<u>637 353,632</u>	<u>17 426 297,516</u>
2	<u>PRODUITS STOCKES</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2012</u>	<u>VARIATION</u>	
	* Produits finis	-365 390,073	158 022,466	-207 367,607	
	* Produits en cours	-204 022,823	140 496,616	-63 526,207	
		<u>TOTAL</u>	<u>-569 412,896</u>	<u>298 519,082</u>	<u>-270 893,814</u>
	<u>TOTAL PRODUCTION</u>			<u>17 155 403,702</u>	
3	<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			<u>13 198,275</u>	
	* Subvention d'exploitation		13 198,275		
	<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			<u>17 168 601,977</u>	
4	<u>ACHATS CONSOMMES</u>				
	<u>ACHATS</u>	<u>LOCAL</u>	<u>ETRANGER</u>	<u>TOTAL</u>	
	* Achat matières premières	242 115,297	5 619 643,061	5 861 758,358	
	* Achat matières consommables	718 408,586	249 083,997	967 492,583	
	* Achat pièces de rechange	18 542,860	39 165,944	57 708,804	
	* Achat d'emballages	176 703,319		176 703,319	
	* Achat fournitures stockées	14 588,979		14 588,979	
	* Achat de matières et autres non stockées	321 059,043		321 059,043	
	* Sous-traitance de production	93 470,736		93 470,736	
		<u>TOTAL DES ACHATS AU 31.12.2012</u>	<u>1 584 888,820</u>	<u>5 907 893,002</u>	<u>7 492 781,822</u>
		* <u>Variation des stocks matières</u>	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2012</u>	<u>VARIATION</u>
	* Matières premières	3 588 250,764	-2 621 549,054	966 701,710	
	* Matières consommables	573 665,076	-550 945,530	22 719,546	
		<u>TOTAL</u>	<u>4 161 915,840</u>	<u>-3 172 494,584</u>	<u>989 421,256</u>

	<u>TOTAL DES ACHATS CONSOMMES</u>			<u>-8 482 203,078</u>
5	<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>		<u>4 126 455,515</u>	<u>-4 126 455,515</u>
	* Salaires	2 457 358,623		
	* Primes	629 820,719		
	* Gratification	191 583,630		
	* Charges sociales légales	847 692,543		
6	<u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</u>			
	<u>ET AUX PROVISIONS</u>			<u>-1 576 420,189</u>
	<u>Dotations aux Amortis. des Immob. incorpor. et corpor.</u>		<u>1 436 456,728</u>	
	* Résorption	1 698,331		
	<u>Dotations aux Amortis. Immob. incorpor.</u>	<u>7 980,967</u>		
	<u>Dotations aux amortis. Immob. corporelles</u>	<u>1 426 777,430</u>		
	* Construction	220 203,200		
	* Matériel et outillage	1 112 971,047		
	* Matériel de transport	53 271,576		
	* Matériel de transport à statut juridique particulier	7 284,631		
	* Equipement de bureau	23 154,150		
	* Matériel informatique	9 892,826		
	<u>DOTATIONS AUX PROVISIONS :</u>		<u>139 963,461</u>	
	* Pour risques et charges	41 465,500		
	* Sur prêt au personnel	11 605,503		
	* Pour dépréciation stocks	3 851,990		
	* Pour dépréciation créances douteuses	63 913,468		
	* Pour Immobilisations financières	19 127,000		
7	<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
	* Services extérieurs		<u>324 723,814</u>	
	- Redevances pour utilisation d'immob.concédée	2 033,900		
	- Entretien et réparation (locaux , matériel de production, transport, informat.et Administ.)	194 925,454		
	- Assurances	57 987,432		
	- Etudes, recherches	10 904,740		
	- Divers services extérieurs	32 690,659		

	- Documentations, frais de formations et séminaires	8 404,669		
	- Gardiennages et autres travaux	17 776,960		
	* <u>Autres services extérieurs</u>		<u>405 798,348</u>	
	- Personnel à l'extérieur de l'Entreprise	77 322,706		
	- Rémunérations d'intermédiaires : (honoraires Experts comptables et Avocats)	70 155,182		
	- Transport et déplacement (sur achats et ventes voyages et déplacements, frais de mission...)	87 031,255		
	- Frais divers de production (frais postaux, publicités et cadeaux)	42 138,189		
	- Services bancaires et assimilés	29 954,716		
	- Frais divers d'exploitation (cotisation et dons)	99 196,300		
	* <u>Jetons de présence+ indemnités des comités d'audit</u>		<u>38 250,000</u>	
	* Jetons de présence 2012	26 250,000		
	* Indemnité comité de contrôle	12 000,000		
	* <u>Impôts taxes et versements assimilés</u>		<u>129 869,039</u>	
	<u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>			<u>-898 641,201</u>
	<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>			<u>2 084 881,994</u>
8	<u>CHARGES FINANCIERES</u>		<u>514 035,353</u>	<u>-514 035,353</u>
	* Intérêts des comptes courants et des dépôts	7 831,661		
	* Intérêts d'escompte	93 617,639		
	* Pertes de change	125 196,683		
	* Intérêts des emprunts bancaires et dettes assimilées	277 049,298		
	* Intérêts des obligations cautionnées	7 639,817		
	* Pénalités	2 700,255		
9	<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		<u>10 510,132</u>	<u>10 510,132</u>
	* Revenus des autres valeurs mobilières de placement	177,496		
	* Gains de change	9 181,432		

	* Produits financiers	164,804		
	* Escompte obtenu	986,400		
10	<u>AUTRES PRODUITS ORDINAIRES</u>		<u>291 339,431</u>	<u>291 339,431</u>
	* Revenus des Immeubles	94 906,250		
	* Produits nets sur cession d'immobilisation	18 287,943		
	* Autres gains	24 325,555		
	* Quotes-parts des subventions d'investissement	115 207,860		
	* Reprise sur provisions :	20 287,253		
	- Reprise sur stock	11 287,353		
	- Reprise sur provisions pour risques	9 000,000		
	* Transfert de charges :	18 324,570		
11	<u>AUTRES CHARGES ORDINAIRES</u>		<u>320,346</u>	<u>-320,346</u>
	* Autres pertes	320,346		
12	<u>IMPOTS SUR LES SOCIETES</u>		<u>381 664,629</u>	<u>-381 664,629</u>
13	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			<u>1 490 711,229</u>
	* Résultat net de l'exercice	1 490 711,229		

6°) NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (en dinars)

Note N° 1 : Flux de trésorerie liés à l'exploitation

1-1 Résultat net de l'exercice :

Le résultat net comptable au 31.12.2012 est de 1.490.711d,229.

1-2 Amortissements et provisions :

Ce poste englobe les rubriques suivantes :

- Dotations de l'exercice aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles :	
* Logiciel	7 980,967
* Construction	220 203,200
* Matériel et outillage	1 112 971,047
* Matériel de transport	53 271,576
* Equipement de Bureau	23 154,150
* Matériel Informatique	9 892,826
* Matériel de transport à statut juridique particulier	7 284,631
* Résorption charges à répartir	1 698,331
- Dotations de l'exercice aux provisions	
* Pour risques et charges	41 465,500
* Pour dépréciation créances douteuses	63 913,468
* Pour dépréciation stock mat. premières + consommables et pièces de rechange	3 851,990
* Pour prêt au personnel	11 605,503
* Pour immobilisations financières	19 127,000
<u>TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</u>	<u>1 576 420,189</u>

1-3 Variation des stocks :

La variation des stocks est positive de 1 260 315d,070 puisque la valeur brute des stocks au début de l'exercice qui est de 4 731 328d,736 est supérieure à la valeur des stocks au 31 décembre 2012 qui s'élevait 3 471 013d,666.

1-4 Variation des créances :

La variation des créances est négative de 1 287 599d,582 c'est la différence entre le cumul des soldes clients et des comptes rattachés à la fin de l'année 2011 qui est de 3 264 531d,114, et le cumul des mêmes soldes au 31.12.2012 qui s'élevait à 4 552 130d,697.

1-5 Variation des autres actifs :

La variation du cumul des autres actifs est de l'ordre de 547 763d,138. Le détail de cette variation par rubrique se présente comme suit :

* Etat et collectivités publiques	521 954,725
* Débiteurs divers	49 126,256
* Compte de régularisation Actif	-21 162,499
* Personnel et comptes rattachés	- 2 155,344
* Total des autres actifs	547 763,138

1-6 Fournisseurs et autres dettes :

- Le compte fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés à une variation négative de 1 507 358d,781.
- La variation des autres dettes est positive de 405 918d,260.

1-7 Reprises sur provisions antérieures : 20 287d,253.

Les reprises sur provisions sont détaillées comme suit :

- Reprise sur Stocks	11 287,253
- Reprise sur provision pour risques	9 000,000

1-8 Quote-part des subventions inscrites au résultat : 115 207d,860

La quote-part des subventions constatées au compte de produits représente une proportion de 15 % de la subvention globale obtenue du Ministère de l'industrie et de l'énergie (bureau de mise à niveau) dans le cadre de la réalisation des programmes de mise à niveau est inscrite préalablement et à la date d'encaissement au passif du Bilan parmi les capitaux propres pour un montant de 751 922d,000 en respectant la règle du prorata temporisé.

1-9 Intérêts sur Crédits bancaires : 277 049d,298 .

- Intérêts sur les crédits bancaires sont de 260 453,463
- Intérêts sur financement des stocks sont de 14 278,308
- Intérêts sur les crédits TUNISIE LEASING de 2 317,527

1-10 Plus values sur cession des Immobilisations corporelles : 18 287d,943

1-11 Plus value sur placement courant

C'est le plus value des 22 actions placées à la TUNISIE VALEURS de 177d,496

Note N° 2 : Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

2-1 Décaissement pour acquisition d'Immobilisations corporelles et incorporelles : 1 617 931,956

Ce poste enregistre les règlements fournisseurs d'immobilisations : **1 617 931,956**
89 600,000

2-2 Encaissement provenant de cession immobilisations corporelles

2-3 Décaissement suite à des prêts au personnel à long terme : 13 455,503

2-4 Remboursement des prêts accordés précédemment au personnel : 11 950,000

2-5 Remboursement consignation 7 306,000

2-6 Décaissement à titre d'immobilisations financières : 13 923,681

Note N° 3 : Flux de trésorerie liés aux activités de financement

3-1 Dividendes et autres distributions :

Le montant des dividendes relatifs à l'Exercice 2011 , distribués aux Actionnaires en cours de l'Exercice 2012 est de 729 763,440.

3-2 Remboursement des Crédits bancaires :

La Société a remboursé les montants des échéances à court terme du principal des Crédits bancaires de 1 088 084,419.

3-3 Remboursement des intérêts sur les crédits 'investissement et de financement des stocks :

La Société a remboursé 277 049d,298 à titre des échéances d'intérêts relatives aux annuités des Crédits bancaires à moyen terme et TUNISIE LEASING , ainsi que des intérêts des crédits de financement des stocks.

3-4 Encaissement provenant d'un Crédit à moyen terme :

La Société a encaissé un Crédit bancaire à moyen terme de 1 029 527d,308 pour l'achat d'une machine coupeuse N° 2 et deux voitures.

Note N° 4 : Variation de trésorerie : 7 443d,279

Cette variation positive parvient du cumul des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et les flux de trésorerie provenant des activités de financement ce qui correspond à la différence entre la trésorerie à la clôture de l'exercice 2012 qui est de 350 518d,044 et la trésorerie au début de l'exercice 2012 qui était de 343 074d,765.

التقرير العام الحسابات المختتمة في 31 ديسمبر 2012

السيدات والسادة مساهمو الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون الخطاف.

I - التقديم:

- 01 - تنفيذاً لمهمة مراقبة الحسابات التي وقع تكليفنا بها من طرف الجلسة العامة وطبقاً للمعايير العالمية للمراجعة المعتمدة من طرف هيئة الخبراء المحاسبين بالبلاد التونسية يشرّفنا أن نوافيكم بنتيجة أعمالنا المتعلقة بالسنة المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2012.
- 02 - قمنا بمراجعة موازنة الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون الخطاف المختتمة في 31 ديسمبر 2012 وكذلك قائمة النتائج وجدول التدفقات المالية والإيضاحات حول القوائم المالية المختتمة في نفس التاريخ.
- 03 - إنّ الموازنة المرافقة لهذا التقرير بها مجموع 19 286 913 دينار وتظهر ربها صافياً بلغ ما قدره 1 490 711 دينار.
- 04 - تمّ إعداد القوائم المالية تحت مسؤولية مجلس إدارتكم وتمثّل مسؤوليتنا في إبداء الرأى فيها بعد المراجعة والتدقيق.

II - مدى التدقيق:

- 05 - إنّ مهمتنا المنجزة طبقاً للمعايير العالمية للمراجعة تمّ تخطيطها وبرمجتها وتحقيقها قصد الحصول على الضمان الكافي حول عدم احتواء القوائم المالية على أخطاء من شأنها أن تحد من قانونية ونزاهة القوائم المالية.
- 06 - لقد قمنا بتدقيق العناصر المؤيدة للمعلومات التي تضمنتها القوائم المالية وذلك بدراسة عينات ممثلة وكذلك بإجراء كلّ عمليات المراجعة التي اعتبرناها لازمة وضرورية.
- 07 - لقد قمنا بالتأكد بصفة دورية من نجاعة نظام المراقبة الداخلي كما تولينا تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة والتقديرات المهمة المعتمدة وكذلك النظر في كيفية تقديم القوائم المالية.

08 - إنّ تفصّياتنا تمثّل أساسا كافيا لإبداء رأينا في قانونيّة ونزاهة القائمتا الماليّة حيث تولينا القيام بأعمال المراقبة طبقا لمعايير التدقيق المتعارف عليها.

III - ملاحظة:

09 - لقد التأم مجلس الإدارة بتاريخ 10 فيفري 2012 للنظر في العديد من النقاط من بينها الترخيص في مواصلة العمل بالاتفاقيات المنظّمة والمنصوص عليها بالفصل 200 والفصل 475 من مجلة الشركات التجاريّة إلّا أنّه لم يتمّ مدّي بمحضر مجلس الإدارة المذكور طبقا للقانون إلى حدّ إعداد هذا التقرير.

IV - إبداء الرأي:

10 - بالرجوع إلى ما قمت به من تدقيقات وعنايات وطبقا لما تمليه قواعد المهنة ووفقا للمبادئ المعمول بها حسب رأينا إنّ القائمتا الماليّة قانونيّة ونزيهة وتقدّم بصورة وفيّة في كلّ جوانبها المهمّة الحالة الماليّة للشركة الصناعيّة التّونسيّة للظرف والكرطون الخطاف في 31 ديسمبر 2012 وكذلك نتيجة عمليّاتها والتّحركات الماليّة للسنة المحاسبية المختتمة بالتاريخ المذكور.

11 - إنّ المعلومات الماليّة التي يتضمّنّها تقرير مجلس الإدارة مطابقة للقائمتا الماليّة المصاحبة لهذا التقرير وذلك باعتبار المبادئ المحاسبية المتفق عليها.

صفاقس في 30 ماي 2013

شركة الخبرة في المحاسبة
CRG Audit
شراز دريرة

التقرير الخاص

الحسابات المختمة في 31 ديسمبر 2012

السيدات والسادة مساهمو الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون "الخطاف".

طبقا لمقتضيات الفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية، نمذكم بالتقرير التالي حول الإتفاقيات والعمليات المشار إليها بالنصوص المذكورة،

إنّ مسؤوليتنا تتمثل في التثبت من مدى إحترام الإجراءات القانونية المتعلقة بالترخيص والمصادقة على الإتفاقيات أو العمليات وتدوينها التدوين الصحيح بالقوائم المالية. ولا يدخل في نطاق أعمالنا البحث بصفة خاصة وموسعة عن وجود إتفاقيات أو عمليات محتملة بل تقتصر أعمالنا على إعلامكم، إعتقادا على المعلومات التي يتمّ مدنا بها أو تلك المتحصل عليها من خلال إجراءاتنا المتعلقة بالتدقيق، بخصوصها وأحكام إبرامها بدون أن نبت في منفعتها ووجاهتها ويرجع لكم النظر والحكم في تقييم وجاهة إبرام هذه الإتفاقيات وتحقيق هذه العمليات قصد المصادقة عليها.

أ) الإتفاقيات والعمليات الحديثة:

✓ تحمّل شركة الخطاف خلال سنة 2012 أجور وأعباء اجتماعية تخصّ بعض العملة التابعين لشركة الخطاف الورق المقوى وقدر ذلك 72 427 دينار و مليـ456مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولّي شركة الخطاف القيام بعمليات مناولة لدى شركة الخطاف الورق المقوى خلال سنة 2012 بما قدره 20 952 دينار و مليـ818مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تمتنع شركة الخطاف الورق المقوى بتخفيض سنوي مالي بما قدره 80 299 دينار و مليـ416مات دون اعتبار الأداءات.

✓ تولّي شركة الخطاف القيام بعمليات بيع خلال سنة 2012 لفائدة شركة "SOTUPRIN" وكيلها السيد عبد الجليل الهنتاتي بما قدره 8 943 دينار و مليـ270مات باعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولّي شركة الخطاف شراء مواد تنظيف خلال سنة 2012 من شركة "SOTUP" وكيلها السيد نجيب بن جماعة بما قدره 16 550 دينار و مليـ197مات باعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولّي شركة الخطاف بيع مواد استهلاكيّة إلى شركة الخطاف الورق المقوّى خلال سنة 2012 بما قدره 269 دينار و مليـ220مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ خلاص شركة الخطاف لفاتورة استهلاك الكهرباء لشهر جوان 2012 لفائدة شركة الخطاف الورق المقوّى بقيمة 5 585 دينار و مليـ243مات باعتبار الأداءات وقع تسديدها آخر سنة 2012.

✓ تولّي شركة الخطاف شراء حاويات فضلات صناعيّة من شركة الخطاف الورق المقوّى خلال سنة 2012 بما قدره 840 دينار دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

تمّ ترخيص هذه الإتفاقيّات من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 12 جانفي 2013.

✓ تولّي شركة الخطاف القيام بعمليات مناولة لفائدة شركة الخطاف الورق المقوّى خلال سنة 2012 بما قدره 55 420 دينار و مليـ740مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولّي شركة الخطاف بيع أطباق مطبوعة إلى شركة الخطاف الورق المقوّى خلال سنة 2012 بما قدره 2 644 121 دينار و مليـ579مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ تولّي شركة الخطاف بيع فضلات طباعة لفائدة شركة الخطاف الورق المقوّى خلال سنة 2012 بما قدره 3 292 دينار و مليـ189مات دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.

✓ إبرام عقد قرض متوسط المدى مع بنك الأمان بمبلغ قدره 1 370 000 دينار يقع تسديده على مدى 7 سنوات وذلك بفائض يساوي نسبة السوق المالية زائد 1.5 نقطة.
انتفعت الشركة إلى غاية 31 ديسمبر 2012 بمبلغ 950 000 دينار.

تمّ الترخيص في هذه الإتفاقيّة من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 21 أكتوبر 2011.

وتجدر الإشارة إلى أنّ كلّ هذه الإتفاقيّات تمّ ترخيصها من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 05 ماي 2013.

وتعرض كلّ هذه الإتفاقيّات على جلستكم العامّة للمصادقة عليها.

ب) الإتفاقيات والعمليات القديمة:

- ✓ كراء المحلّ التابع لشركة الخطاف والكائن بطريق تونس كلـ13.5م إلى شركة الخطاف الورق المقوّى بمعين كراء سنوي قدره 40 000 دينار دون اعتبار الأداء على القيمة المضافة.
تمّ ترخيص هذه الإتفاقية من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 21 أفريل 1993.
- ✓ إكمال أشغال بناء السياج الخارجي للعقار المذكور أنفا مع تحمل شركة الخطاف الورق المقوّى كلفة الأشغال التي بلغت قيمتها إلى موفى سنة 2012 ما قدره 75 006 دينار ومليـ917مات بما في ذلك تكلفة بناء ورشة الصيانة بالجهة الشرقية للسياج.
تمّ تجديد ترخيص هذه الإتفاقية من قبل مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 13 ماي 2012 وتمّته المصادقة عليها من قبل الجلسة العامة العادية التكميلية المنعقدة بتاريخ 19 جويلية 2012.
- ✓ التسوّغ من شركة الخطاف الورق المقوّى آلة تحضير أفلام الطباعة وآلة تحضير أطباق الطباعة خلال سنة 2012 بمبلغ قدره 2 400 دينار في السنة باعتبار الأداء على القيمة المضافة على أن تكون مصاريف التأمين و النقل على كاهل شركة الخطاف.
تمّ ترخيص هذه الاتفاقية من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 06 ديسمبر 2004.
- ✓ تحميل شركة الخطاف الورق المقوى خلال سنة 2012 معلوم استهلاك الهاتف وقدره 747 دينار.
تمّ ترخيص هذه الاتفاقية من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد في 29 ديسمبر 2005.
- ✓ تحميل شركة الخطاف الورق المقوى خلال سنة 2012 مبلغ قدره 905 دينار ومليـ616مات بعنوان قسط التأمين المتعلّق بالعون المنتدب من شركة الخطاف.
وتجدر الإشارة إلى أنّ كلّ هذه الإتفاقيات والعمليات القديمة تمّ تجديد ترخيصها من قبل مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 12 جانفي 2013.
- ✓ تقديم شركة الخطاف خلال سنة 2007 ضمان للشركة التونسية للإيجار المالي بمناسبة إبرام شركة الخطاف الورق المقوّى عقد إيجار مالي خلال سنة 2007 و ذلك في حدود مبلغ 230 000 دينار.
تمّ ترخيص هذه الإتفاقية من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 26 جويلية 2007.
- ✓ إبرام عقد قرض متوسط المدى مع بنك الأمان بمبلغ قدره 1 100 000 دينار يقع تسديده على مدى 7 سنوات وذلك بفائض يساوي نسبة السوق المالية زائد 1.25 نقطة.

تمّ الترخيص في هذه الإتفاقية من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 27 سبتمبر 2010.

✓ إبرام عقد قرض متوسط المدى مع بنك الأمان بمبلغ قدره 5 500 000 دينار يقع تسديده على مدى 7 سنوات مع سنة إمهال وذلك بفائض يساوي نسبة السوق المالية زائد 1.75 نقطة. انتفعت الشركة إلى غاية 31 ديسمبر 2009 بمبلغ 5 050 000 دينار وخلال سنة 2011 بقرض مباشر متوسط المدى بمبلغ قدره 400 000 دينار يقع تسديده على مدى 5 سنوات وذلك بفائض يساوي نسبة السوق المالية زائد 1.25 نقطة.

تمّ الترخيص في هذه الإتفاقية من طرفه مجلسي إدارتكم المنعقدين بتاريخ 7 مارس 2008 وبتاريخ 27 ديسمبر 2010.

✓ كراء الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون الخطاف الأصل التجاري المسمى "أليس 14" الكائن بطريق منزل شاكر كلم 1 حيّ الرياض صفاقس لفائدة شركة حلويات المصمودي مقابل معين كراء سنوي قدره 52 500 دينار صافي من الأداء على القيمة المضافة لمدة 5 سنوات بداية من غرة فيفري 2010 مع زيادة 5 % سنويا بداية من السنة الثالثة للتسويغ. وقد تمّ إبرام عقد تسويغ الأصل التجاري بتاريخ 23 ديسمبر 2009.

تمّ ترخيص هذه الإتفاقية من طرفه مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 13 نوفمبر 2009.

وتجدر الإشارة إلى أنّ كلّ هذه الإتفاقيات والعمليات القديمة تمّ تجديد ترخيصها من قبل مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 05 ماي 2013.

تمّت المصادقة على هذه الإتفاقيات من طرفه الجلسات العامة للمساهمين وتعرض على جليستكم العامة قصد تجديد المصادقة عليها.

ج) واجبات والتزامات الشركة تجاه مسيرتها حسب الفصل 200 المنقح § 5 من مجلة الشركات التجارية:

✓ أجرة شهرية صافية للمدير العام المنتهية مهامه بقرار مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 24 جوان 2012 وقدرها 3 500 دينار مع تحمّل الشركة أعباء الانخراط بالصندوق الوطني للضمان الاجتماعي بمقتضى محضري مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 22 مارس 2004 و بتاريخ 10 ماي 2010 وتمّ تجديدها ضمن قرار تعيين المدير العام من طرف مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 19 جوان 2011.

تمتع المدير العام السابق بالأجرة الشهرية لمدة ستة أشهر خلال سنة 2012 وتحملت الشركة أعباء انخراطه بالصندوق الوطني للضمان الإجتماعي بعنوان نظام مستقل بالنسبة للثلاثية الأولى والثانية.

✓ سيارة إدارية على ذمة المدير العام السابق من نوع "Audi Q7" قيمتها 165 000 دينار بمقتضى محضر مجلس الإدارة بتاريخ 24 أكتوبر 2009 وتم تجديد هذه الإتفاقية بموجب قرار مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 19 جوان 2011.

✓ تحمل الشركة لمصاريف محروقات السيارة المذكورة أنفا وإصلاحها و تأمينها بمقتضى محضر مجلس الإدارة بتاريخ 21 ماي 2001 ومحضر مجلس الإدارة بتاريخ 30 ديسمبر 2002 ومحضر مجلس الإدارة بتاريخ 19 جوان 2011.

وقد تحملت شركة الخطاف أعباء محروقات السيارة الموضوعه على ذمة المدير العام السابق خلال سنة 2012 بما قدره 2 475 دينار تم ضبطها بمقتضى محضر مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 05 ماي 2013.

✓ أجرة شهرية صافية للمدير العام المساعد السابق قدرها 2 500 دينار تم ضبطها من طرف مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 31 جويلية 2006، تسند له مع مراعات مقتضيات الإتفاقيات المعمول بها بالشركة وتم تجديدها ضمن قرار تعيين المدير العام المساعد من طرف مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 19 جوان 2011.

وقد تمتع المدير العام المساعد السابق إلى غاية 30 جوان 2012 بالمنح والإمتيازات التالية:

* باقي منحة عطلة لسنة 2011 و 2012 وقيمتها 3 944 دينار صافية من الضرائب.

* منحة آخر السنة ومنحة جرد المخزون قيمتهما 1 431 دينار صافية من الضرائب.

* باقي المنحة التعاقدية للعطلة السنوية وقيمتها 2 363 دينار صافية من الضرائب.

* مكافأة بعنوان سنة 2012 وقيمتها 1 361 دينار صافية من الضرائب.

* منحة سنوية صافية بحساب 1 % من الفائض الخام للاستغلال مع حد أقصى سنوي قدره عشرون ألف دينار يتم إسنادها له بعد ضبط مجلس الإدارة القوائم المالية السنوية وذلك بمقتضى محضر مجلس الإدارة بتاريخ 31 جويلية 2006 و بتاريخ 17 ماي 2007 وتم تجديد هذه الإتفاقية بموجب قرار مجلس الإدارة المنعقد بتاريخ 19 جوان 2011. وقد قرر مجلس إدارتك المنعقد بتاريخ 05 ماي 2013 إسناد

المدير العام المساعد السابق مبلغ 10 000 دينار صافي من الضرائب والأعباء بعنوان السنة المالية 2012.

وقد بلغت قيمة المنحة المسندة للمدير العام المساعد السابق بعنوان السنة المالية 2011 والتي تم صرفها له خلال سنة 2012 ما قدره 20 000 دينار وتمت المصادقة عليها من طرف مجلس الإدارة بتاريخ 13 ماي 2012.

وتجدر الإشارة إلى أن التزامات الشركة تجاه المدير العام المساعد السابق تم تجديد ترخيصها من قبل مجلس إدارتها المنعقد بتاريخ 19 جوان 2011 وبتاريخ 06 أوت 2012 وبتاريخ 05 ماي 2013.

✓ أجرة شهرية صافية للمدير العام الحالي تم منحها له بداية من شهر جويلية 2012 قدرها 3 000 دينار مع تحمل الشركة أعباء الانخراط بالصندوق الوطني للضمان الاجتماعي بعنوان نظام عام والإبقاء على جميع الإمتيازات العينية التي كان يتمتع بها بصفته مدير عام مساعد بمقتضى محضر مجلس إدارتها المنعقد بتاريخ 14 جويلية 2012.

✓ تمتع المدير العام المساعد الحالي بمرتب سنوي قدره 36 751 دينار صافي من كل الأداءات بما في ذلك المنحة الشهرية الوظيفية وقدرها 1 000 دينار تم منحها له بمقتضى محضر مجلس إدارتها المنعقد بتاريخ 14 جويلية 2012.

وقد تمتع المدير العام المساعد الحالي خلال سنة 2012 بالمنح والإمتيازات التالية:

- * منحة إنتاجية وقيمتها 4 282 دينار صافية من الضرائب.
- * منحة آخر السنة وقيمتها 1 835 دينار صافية من الضرائب.
- * منحة تعاقدية للعطلة السنوية وقيمتها 716 دينار صافية من الضرائب.
- * منحة مكافأة آخر السنة وقيمتها 3 688 دينار صافية من الضرائب.
- * منحة موازنة ومنحة جرد المخزون للسنة المالية 2012 قيمتهما 670 دينار.

✓ سيارة إدارية على ذمة المدير العام المساعد الحالي مع تحمل الشركة لكل معالم الصيانة والجباية والضمان والمحروقات وباقي الأعباء اللازمة لاستغلال السيارة المذكورة. وقد تحملت شركة الخطاف أعباء محروقات السيارة المذكورة خلال سنة 2012 بما قدره 2 645 دينار.

وتجدر الإشارة إلى أنّ التزامات الشركة تجاه المدير العام المساعد الحالي تمّ ترخيصها من قبل مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 05 ماي 2013.

✓ منح السيد رياض المهيري عضو بمجلس الإدارة، بصفته موظّف بالشركة، مرتب سنوي بما في ذلك المنح قدره 16 521 دينار صافي من الأداءات.

✓ منحة حضور لأعضاء مجلس الإدارة بمبلغ جملي قدره 21 000 دينار صافية من الضرائب تم إقرارها من طرف الجلسة العامة العادية التكميلية المنعقدة بتاريخ 19 جويلية 2012.

✓ منحة سنوية لأعضاء اللجنة الدائمة للإستثمار قدرها 4 800 دينار صافية من الضرائب تم إقرارها من طرف الجلسة العامة العادية التكميلية المنعقدة بتاريخ 19 جويلية 2012.

✓ منحة سنوية لأعضاء اللجنة التدقيق قدرها 4 800 دينار صافية من الضرائب تم إقرارها من طرف الجلسة العامة العادية التكميلية المنعقدة بتاريخ 19 جويلية 2012.

وتجدر الإشارة إلى أنّ كلّ هذه الإتفاقيات تمّ ترخيصها من قبل مجلس إدارتكم المنعقد بتاريخ 05 ماي 2013.

وتعرض هذه الإتفاقيات على جلستكم العامة للمصادقة عليها. بإستثناء الإتفاقيات والعمليات المذكورة أعلاه، لم تكشف أعمالنا على وجود إتفاقيات أو عمليات أخرى تدخل في إطار الفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية.

صفاقس في 30 ماي 2013

شركة الخبرة في المحاسبة

CRG Audit

شراز دريرة

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

« AMINA »

Siège Social : 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société tunisienne d'assurance vie et de capitalisation « **AMINA** » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2012** tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : **Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**.

Bilan d'AMINA au 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	AU 31/12/2012			NET AU 31/12/2011
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
Actifs incorporels	Note 4	<u>249 568</u>	<u>210 411</u>	<u>39 157</u>	<u>77 162</u>
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		249 568	210 411	39 157	77 162
Actifs corporels d'exploitation		<u>246 635</u>	<u>171 873</u>	<u>74 763</u>	<u>80 603</u>
AC21 Installations techniques et machines		216 884	145 492	71 392	74 527
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		29 751	26 381	3 371	6 076
Placements	Note 5	<u>17 990 488</u>	<u>927 875</u>	<u>17 062 613</u>	<u>15 154 916</u>
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>		<u>3 629 888</u>	<u>39 000</u>	<u>3 590 888</u>	<u>3 597 388</u>
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		445 223	39 000	406 223	412 723
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		3 184 665		3 184 665	3 184 665
AC33 <u>Autres placements financiers</u>		<u>14 360 600</u>	<u>888 875</u>	<u>13 471 724</u>	<u>11 557 528</u>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		7 062 407	854 802	6 207 605	7 400 784
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		4 492 256	29 685	4 462 571	4 097 000
AC334 Autres Prêts		62 771	0	62 771	59 744
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		1 500 000	0	1 500 000	0
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte		1 243 166	4 388	1 238 777	
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>				<u>0</u>	<u>0</u>
Créances	Note 6	<u>2 186 209</u>	<u>166 980</u>	<u>2 019 229</u>	<u>2 064 074</u>
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>		<u>1 161 546</u>	<u>166 980</u>	<u>994 566</u>	<u>921 240</u>
AC611 Primes acquises et non émises		118 052		118 052	141 942
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		1 043 494	166 980	876 514	779 298
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>		66 869		<u>66 869</u>	<u>11 572</u>
AC63 <u>Autres Créances</u>		<u>957 794</u>	<u>0</u>	<u>957 794</u>	<u>1 131 262</u>
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		766 040		766 040	686 543
AC633 Débiteurs divers		191 754		191 754	444 719
Autres éléments d'Actif	Note 7	<u>827 087</u>		<u>785 004</u>	<u>1 183 724</u>
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>		215 060	42 083	<u>172 977</u>	<u>60 283</u>
AC721 <u>Frais d'acquisition reportés</u>		346 772		<u>346 772</u>	<u>484 473</u>
AC722 <u>Charges à répartir</u>		45 899		<u>45 899</u>	<u>74 532</u>
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>		<u>219 356</u>		<u>219 356</u>	<u>564 437</u>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		188 799		188 799	168 527
AC733 Autres comptes de régularisation Actifs		30 557		30 557	395 910
Total de l'Actif:		21 499 987	1 519 222	19 980 765	18 560 479

Bilan d'AMINA au 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passif du Bilan	Notes	31/12/2012	31/12/2011
CP1 Capital social ou fonds équivalent		3 000 000	3 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		332 781	332 781
CP4 Autres capitaux propres		443 314	443 314
CP5 Résultat reporté		-2 332 420	-1 335 115
Total capitaux propres avant résultat :		1 443 675	2 440 980
CP6 Résultat au 31/12		150 465	-997 305
Total capitaux propres avant affectation :	Note 8	1 594 140	1 443 675
PA2 Provisions pour autres risques et charges		<u>113 457</u>	<u>228 894</u>
PA22 provisions pour impôts		0	113 608
PA23 Autres provisions		113 457	115 286
Crédit Fournisseurs d'Immobilisations		<u>6 242</u>	
PA3 Provisions techniques brutes	Note 9	<u>15 159 373</u>	<u>14 123 537</u>
PA320 Provisions d'assurances Vie		14 241 210	13 548 201
PA330 Provisions pour sinistres Vie		817 429	444 841
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices Vie		27 603	52 291
PA360 Autres provisions techniques Vie		73 131	78 204
PA4 Provisions des Contrats en Unité de Compte		<u>1 532 827</u>	0
PA6 Autres dettes	Note 10	<u>1 227 643</u>	<u>2 248 313</u>
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>		0	12 219
PA63 <u>Autres dettes</u>		<u>1 227 641</u>	<u>2 236 094</u>
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		144 532	40 311
PA634 Crédoeurs divers		1 083 037	2 195 677
PA635 Concours bancaires		72	106
PA7 Autres passifs	Note 11	<u>347 085</u>	<u>516 060</u>
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>		347 085	516 060
Total des capitaux propres et du Passif :		19 980 765	18 560 479

**Etat de résultat technique vie d'AMINA
pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Etat de résultat technique de l'Assurance VIE		Notes	Opérations Brutes au 31/12/2012	Cessions au 31/12/2012	Opérations Nettes au 31/12/2012	Opérations Nettes au 31/12/2011
PRV1	Primes	Note 12	4 623 080	<69 438>	4 553 642	3 203 627
	PRV11 Primes émises et acceptées		4 623 080	<69 438>	4 553 642	3 203 627
PRV2	Produits de placements	Note 13	2 808 184		2 808 184	997 464
	PRV21 Revenus des placements		621 535	-	621 535	664 706
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements		1 662 004	-	1 662 004	318 912
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements		524 645	-	524 645	13 846
CHV1	Charge de sinistres	Note 14	<1 832 136>	125 400	<1 706 736>	<1 853 115>
	CHV11 Montants payés		<1 459 548>	125 400	<1 334 148>	<2 030 574>
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		<372 588>	-	<372 588>	177 459
CHV2	Variation des autres provisions techniques	Note 15	<2 196 075>		<2 196 075>	<1 608 911>
	CHV21 Provisions d'assurance vie		<693 009>	-	<693 009>	<1 574 555>
	CHV22 Autres provisions techniques		29 761		29 761	<34 356>
	CHV23 Provisions sur Contrats en Unité de compte		<1 532 827>		<1 532 827>	-
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes	Note 16	<140 791>		<140 791>	<93 664>
CHV4	Frais d'exploitation	Note 17	<862 532>		<862 532>	<817 247>
	CHV41 Frais d'acquisition		<541 534>		<541 534>	<205 947>
	CHV43 Frais d'Administration		<320 998>		<320 998>	<611 300>
CHV5	Autres charges techniques	Note 18	<349 516>		<349 516>	<178 672>
CHV9	Charges des placements	Note 19	<1 886 510>		<1 886 510>	<706 384>
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		<56 497>		<56 497>	<25 841>
	CHV92 Correction de valeur sur placements		<1 638 386>		<1 638 386>	<310 664>
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		<191 627>		<191 627>	<369 879>
CHV12	Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	Note 20	<80 353>		<80 353>	<31 787>
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie		83 351	55 962	139 313	<1 088 689>

**Etat de résultat d'AMINA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Etat de Résultat		Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	139 313	<1 088 690>
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Vie</u>	80 353	31 787
PRNT2	Autres produits non techniques	113 608	62 819
CHNT3	Autres charges non techniques	<178 186>	
	Résultats provenant des activités ordinaires	155 088	<994 084>
CHNT4	Impôts sur le Résultat	<4 623>	<3 221>
	Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	150 465	<997 305>
	Effet des modifications comptables		
	Résultat net après modifications comptables :	150 465	-997 305

**Tableau des engagements reçus et donnés
pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)**

Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé		31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
HB1	Engagements reçus	711 945	783 945	794 945
	<i>Engagements hypothécaires reçus sur Prêts octroyés</i>			
	<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>	711 945	783 945	794 945
HB2	Engagements donnés	949 651	1 899 303	2 848 954
	<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>			
	<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
	<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	949 651	1 899 303	2 848 954
	<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Etat de flux d'AMINA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
(Exprimé en dinars tunisiens)

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	Note 22		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		3 957 261	2 594 091
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres		<1 407 881>	<1 852 122>
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			<50 600>
E9 Commissions versées aux intermédiaires		<103 803>	<64 924>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		<315 593>	<2 099 928>
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		<13 106 875>	<8 185 151>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		10 284 342	9 193 963
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor		<179 284>	
E16 Produit financiers reçus		929 111	546 802
E17 Impôts sur les bénéfices payés			
E18 Autres mouvements		1 736	
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		59 014	82 131
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	Note 23		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles			<6 130>
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		66 677	
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		66 677	<6 130>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	Note 24		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		-	-
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variations de trésorerie		125 691	76 001
Trésorerie de début d'exercice		89 299	13 297
Trésorerie de fin d'exercice		214 990	89 299

NOTES AUX ETATS FINANCIERS au 31/12/2012

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par la Société Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation « AMINA », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan, aux états de résultat et à l'état de flux de trésorerie.

Note n° 1 : Présentation de la Société

La Société Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation « AMINA » est une Société Anonyme au capital de 3 000 000 Dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie.

Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

A l'image du secteur des assurances vie en Tunisie, AMINA s'est résolument engagée dans un processus de réformes structurelles et organisationnelles en vue de relancer et de redynamiser son activité.

En 2012, la compagnie a poursuivi les divers chantiers de grandes envergures lancés en 2011. Les principales réalisations de l'exercice s'articulent autour de:

• Sur le Plan Commercial

- Poursuite de la dynamisation de croissance du chiffre d'affaires de la branche vie : Par rapport à l'année 2011, le chiffre d'affaires enregistré est passé de 3.2 millions de dinars à 4.6 millions de dinars en 2012, soit un taux d'évolution de 42% tiré notamment par la vente du nouveau produit collectif VISTA.
- Le développement de nouveaux produits individuels en unités de compte : Il s'agit du développement des produits individuels VALORIS . Leur lancement officiel sur le marché est prévu pour mi 2013.
- Poursuite de l'assainissement du portefeuille vie en matière de recouvrement par le biais d'une politique commerciale et marketing adéquate.

• Sur le Plan Système d'information :

- La mise en place et le développement du nouveau logiciel LOGIVIE : Il s'agit d'un support de dernière technologie, largement plus moderne et plus complet que les systèmes actuellement utilisés par la Compagnie. L'avantage du logiciel LOGIVIE est entre autre de centraliser la gestion de tous les contrats vie et de faciliter la communication aussi bien à l'intérieur de la Compagnie qu'à travers ses points de vente, afin de donner la même qualité de prestations à nos clients où qu'ils se trouvent. Ce nouveau système d'information permettra également la gestion et l'automatisation d'une gamme plus complexe des produits à savoir, les produits en unités de compte.

A cet effet, l'année 2012 a vu la réalisation d'actions importantes en matière de déploiement et de développement du système LOGIVIE. Le démarrage a eu lieu avec le produit en « garantie de prêt » et s'étalera ultérieurement pour l'ensemble des produits de la Compagnie.

Le système d'exploitation LOGIVIE a été mis en exploitation en Avril 2012 pour couvrir le produit TDI en « garantie de prêt ».

• Sur le Plan Organisationnel :

- La réorganisation de la Compagnie : Toute une organisation structurée et opérationnelle a été mise en place au sein de la Compagnie.

- Le lancement du projet de transfert du portefeuille vie du GAT Assurances à Assurance AMINA été mis en route en 2012 et a couvert les nouvelles souscriptions GAT vie en attendant le transfert de tout le portefeuille existant GAT vie prévu en 2014.

Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des Etats financiers et méthodes comptables

Les états financiers de AMINA sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

- **Les placements :**

Les placements englobent les titres de participation, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons du trésor, les prêts au personnel...

A la date d'inventaire, les titres cotés sont évalués au Coût Moyen Pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition font l'objet d'une provision. Les plus values, en respect du principe de prudence, ne doivent faire l'objet d'aucune écriture. Une moins value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins values éventuelles font l'objet d'une provision.

- **Les provisions techniques :**

Les provisions techniques comprennent :

- 1) Les Provisions Mathématiques :**

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

- 2) Les provisions pour sinistres à payer :**

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2011 et dont la déclaration est parvenue au début de l'exercice 2012.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

3) Les réserves de stabilité :

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

• Les Etats de Résultat :

Conformément à la Norme Comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, AMINA a présenté l'état de résultat technique de l'assurance vie et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires.
- Les autres charges techniques : Elles correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est allouée à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

• **Les états financiers :**

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par AMINA sont les suivants :

- Le bilan ;
- L'état de résultat technique de l'assurance vie ;
- L'état de résultat ;
- L'état de flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers.

Le bilan de l'exercice 2012 totalise tant à l'actif qu'au passif 19 980 764 dinars (dont 1 443 675 Dinars comme total Capitaux propres) contre 18 560 478 dinars en 2011 accusant ainsi une hausse de 8%.

L'exercice 2012 a dégagé un résultat bénéficiaire de 150 463 dinars contre un déficit net d'impôt de 997 305 dinars en 2011.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2012 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 4 553 642 dinars contre 3 203 627 dinars l'exercice 2011.

Nous vous présentons, ci-après, les notes complémentaires explicatives des postes du bilan et des états de résultat permettant d'avoir de plus amples renseignements sur les états financiers de AMINA de l'exercice 2012.

Note sur le Bilan

Note n° 4 : Actifs incorporels et corporels

Les actifs incorporels d'exploitation sont composés d'un logiciel informatique développé en 2008 et de charges à répartir, ils totalisent au 31 décembre 2012 une valeur nette de 39 157 dinars contre une valeur nette de 77 162 dinars au 31 décembre 2011.

En 2011, AMINA a engagé des frais pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des contrats vie « LOGIVIE ». Ces frais occasionnés par la dite achat ont été classés comme étant 'Immobilisation incorporelle en cours' pour un montant total de 115 166 dinars.

Les actifs corporels d'exploitation totalisent à fin 2012 une valeur brute de 246 636 dinars les amortissements totalisent 171 873 dinars soit une valeur nette de 74 763 dinars contre une valeur comptable nette de 80 603 dinars à fin 2011.

Note n° 5 : Les placements

Le portefeuille des placements de AMINA totalise au 31 décembre 2012 un montant net de 17 062 612 dinars contre 15 154 916 dinars au 31 décembre 2011, soit une hausse de 13%.

La répartition du poste placement est donnée comme suit :

Eléments	2012			2011		
	Brut	Amort et provisions	Net	Brut	Amort et provisions	Net
Placements						
Terrains et Constructions	445 223	39 000	406 223	445 223	32 500	412 723
Bon du trésor	3 654 000		3 654 000	3 127 000	-	3 127 000
Emprunts obligataires	808 571		808 571	970 000	-	970 000
Compte à terme	1 500 000		1 500 000		-	-
Billets de trésorerie	29 685	29 685	-	29 685	29 685	-
Titres cotés, sicav et FCP	6 486 917	304 871	6 182 045	7 650 747	287 013	7 363 734
Titres et Actions non cotés	3 760 155	549 931	3 210 224	3 842 155	620 439	3 221 715
Autres prêts	62 771		62 771	59 744	-	59 744
Sous total placement	16 747 322	923 487	15 823 835	16 124 554	969 638	15 154 916
Placements représentant les provisions techniques afférents aux contrats en unités d compte						
Titres cotés, sicav et FCP	385 166	4 388	380 777			
Titres et Actions non cotés	858 000		858 000			
Sous total placement	1 243 166	4 388	1 238 777			
Total	17 990 487	927 876	17 062 612	16 124 554	969 638	15 154 916

Note n°6 : Les créances

Cette rubrique figure au bilan arrêté au 31 décembre 2012 pour un montant net de 2 019 229 dinars contre 2 064 074 dinars à fin 2011 et présente le détail suivant :

En Dinars	2012	2011
Créances nées d'op. d'assurances directes	994 566	921 240
Créances nées d'opérations de réassurances	66 869	11 572
Etat et organismes de sécurité sociale	766 040	686 543
Débiteurs divers	191 754	444 719
Total	2 019 229	2 064 074

- Créances nées d'opération d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances sont suivies par agence et par quittance. Ces créances représentent 22% du chiffre d'affaires 2012 alors qu'en 2011 ce rapport était de 29%.
- Créances nées d'opération de réassurances : le solde dégagé représente l'excédent de compte d'acceptation en réassurance.
- Etat, Organismes sociaux et collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.
- Débiteurs Divers : Ce compte présente à fin 2012 un solde de 191 754 dinars contre 444 719 dinars l'exercice précédent. Il comprend, principalement, la créance d'AMINA vis-à-vis de la société mère GAT ASSURANCES pour 190 699 dinars contre 263 337 dinars à fin 2011.

Notes n° 7 : Autres éléments d'actifs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 un montant net de 785 004 dinars contre 1 183 724 dinars en 2011 et se détaille comme suit :

En Dinar	2012	2011
Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	172 977	60 282
Frais d'acquisition reportés	346 772	484 473
Charges à partir	45 899	74 532
Comptes de régularisation	219 356	564 437
Total	785 004	1 183 724

Les Comptes de régularisation comprennent :

En Dinars	2012	2011
Les intérêts et loyers acquis et non échus	188 799	168 527
Les autres comptes de régularisation	30 557	395 910
Total	219 356	564 437

Note n°8 : Capitaux Propres et Réserves

Les capitaux propres et réserves présentent au 31 décembre 2012 un montant de 1 594 137 dinars contre 1 443 675 dinars au 31 décembre 2011 enregistrant ainsi une hausse de 10%.

Le détail des capitaux propres et réserves est donné comme suit :

En Dinars	2011	Variation (+)	Variation (-)	2012
Capital social	3 000 000			3 000 000
Réserves légales	67 270			67 270
Réserves facultatives	213 511			213 511
réserves pour fonds social	52 000			52 000
Résultat reportés	- 1 335 115			- 1 335 115
Effet de modifications comptables	443 314			443 314
Résultat de l'exercice 2011	- 997 305			- 997 305
Résultat de l'exercice 2012		150 463		174 221
Total capitaux propres	1 443 675	150 463	-	1 594 137

Note n°9 : Les Provisions Techniques Brutes

Au 31 Décembre 2012, les provisions techniques brutes totalisent 15 159 374 dinars contre 14 123 536 dinars au 31 décembre 2011 accusant ainsi une augmentation de l'ordre de dinars soit 7%.

Le détail des engagements techniques bruts est donné par le tableau suivant :

En Dinars	2012	2011
Provisions mathématiques	14 241 210	13 548 201
Provisions pour sinistres à payer	817 429	444 841
Autres provisions techniques	73 131	78 204
Provisions pour participation au bénéfice	27 603	52 291
Total	15 159 374	14 123 537

Les provisions mathématiques :

Ces provisions ont enregistré une augmentation de 693 009 dinars soit 5% par rapport à l'exercice 2011.

Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

En Dinars	2012	2011
Contrats Mixte	6 431 662	6 765 824
Contrats Epargne	5 436 264	5 785 464
Contrats Décès	2 373 284	996 913
Total	14 241 210	13 548 201

Les provisions pour sinistres :

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31 décembre 2012 à 817 429 dinars contre 444 840 dinars en 2011. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres.

- Les autres provisions techniques : La provision de stabilité

Cette provision a pour but de faire face aux déficits techniques éventuels. Ce poste présente un solde de 73 131 dinars en 2012 contre 78 204 dinars l'exercice précédent.

- Les autres provisions pour participation aux bénéfices :

Au 31.12.2012, le montant de la provision pour participation aux bénéfices présente un solde de 27 603 dinars contre 52 291 dinars. Cette évolution est due essentiellement à la liquidation au cours de l'exercice 2012 des participations aux bénéfices revenant à TunisairExpress pour un montant de 40 329 dinars.

- Les Provisions Techniques des Contrats en Unité de Compte (U.C) :

En 2012, AMINA a entamé la commercialisation des contrats en Unité de Compte. Les provisions techniques au titre de ces contrats s'élèvent au 31 décembre à 1 532 827 dinars.

L'actif représentatif des U.C a totalisé un montant Brut de 1 243 166 dinars.

L'écart entre les provisions techniques et les actifs adossés aux contrats en U.C est justifié par le fait qu'au 31.12 une partie des primes émises demeurent non encaissées pour un montant de 318 342 dinars.

Note n°10 : Les dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31.12.2012 à 1 227 642 dinars contre 2 248 313 dinars à fin 2011. Ce poste se détaille comme suit :

En Dinars	2012	2011
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	12 219
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	144 532	40 311
Créditeurs divers	1 083 037	2 195 677
Concours bancaires	72	106
Total	1 227 642	2 248 313

- ✓ Créditeurs divers

La rubrique « créditeurs divers » totalise en 2012 un solde de 1 083 037 dinars contre 2 195 677 en 2011. Cette régression s'explique par l'exécution de la deuxième tranche des engagements pris par la société suite à l'acquisition des actions de la société GAT Immobilier pour un montant de 949 651 dinars.

Note n°11 : Les autres passifs

Les autres passifs sont constitués des comptes de régularisation du passif, ils s'élèvent en 2012 à 347 085 dinars contre 516 060 dinars en 2011.

Notes sur les états de résultats

1- Etat de résultat technique de l'assurance vie

Note n°12 : Les primes émises

Au 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires net d'annulations des affaires directes réalisé par AMINA s'est élevé à 4 623 080 dinars contre 3 220 991 dinars l'année précédente.

AMINA a obtenu fin 2011, l'agrément pour la commercialisation des contrats en Unité de Compte, le chiffre d'affaires réalisé par la catégorie en 2012 s'élève à 1 303 718 dinars.

Les primes acceptées se sont élevées à 121 331 dinars contre 113 121 dinars en 2011.

Les primes cédées au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 69 438 dinars contre 17 365 dinars en 2011.

Note n°13: Les produits des placements

Au 31 décembre 2012, les produits bruts de placements ce sont élevés à 2 808 183 dinars et les charges de placement ont atteint 1 886 511 dinars. Le revenu net de placement a atteint 921 672 dinars contre un revenu net de 291 081 dinars l'exercice précédent.

Note n°14: La Charge de sinistres

En 2012, on a enregistré une charge de sinistre nette de cession de 1 706 736 dinars contre 1 853 116 dinars l'exercice précédent soit 37% du chiffre d'affaires contre 58 % l'exercice précédent.

La part des réassureurs dans les prestations payées s'élèvent au 31.12.2012 à 125 400 dinars contre 24 226 dinars.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi que le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2012.

Note n°15 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a atteint au 31 décembre 2012 la somme de -2 196 075 dinars contre - 1 608 911 dinars l'exercice précédent ce qui représente 14% des provisions techniques.

Note n°16 : Participations aux bénéfices et ristournes

La participation bénéficiaire et ristournes payées au cours de l'exercice 2012 s'est élevée à 140 791 dinars contre 93 664 dinars l'exercice précédent soit une hausse de 50%. Cette progression s'explique par la liquidation en 2012 des participations aux bénéfices de Tunisair express pour un montant 40 329 dinars.

Note n°17 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé, au cours de l'exercice 2012, la somme de 862 532 dinars contre 817 247 dinars en 2011 soit une hausse de 6 %. Ces frais représentent 19% du chiffre d'affaires en 2012 contre 16% en 2011. Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- ✓ **Les frais d'acquisition** : Il s'agit des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisition les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel.

Les frais d'acquisition s'élèvent au 31.12.2012 à 541 534 Dinars contre 205 947DT soit une hausse de 163%. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effort déployé au cours de l'exercice 2012 pour la commercialisation des nouveaux produits en Unité de Compte.

- ✓ **Les frais d'administration** : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Les frais d'administration s'élèvent en 2012 à 320 998 Dinars.

Conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, les compagnies d'assurances sont tenues de constituer une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les frais de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Le calcul fait par l'actuaire a fait ressortir une provision de 489 384 dinars détaillés comme suit :

Catégorie	Ressources	Emploi	Durée moyenne des contrats	Déficit de marge
Décès périodique	16 533		5	- 444 202
Décès unique	41 105	113 594	5	
Décès groupe				
Mixte	32 759	33 552	5	- 3 966
Vie	257	8 500	5	- 41 215
UC	12 216	103 933		
Total	102 870	259 580		-489 384

L'article 6 du dit arrêté a donné la possibilité aux compagnies d'assurances de procéder à un prélèvement sur les produits financiers attendus pour couvrir la dite provision.

Ainsi, AMINA a procédé à un prélèvement de 489 384DT sur les produits financiers de l'exercice 2012 afin de combler à l'insuffisance des ressources futures qui seront prélevés sur les primes.

Note n°18 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations. Leur montant s'élève en 2012 à 349 516 dinars soit 7% du Chiffre d'affaires contre 6% en 2011.

Note n°19 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées en 2012 à 1 886 511 dinars contre 706 384 dinars l'exercice 2011. Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

En Dinars	2012	2011
Charges de gestion des Placements	56 497	25 841
Correction de valeurs sur Placements	1 638 386	310 663
Pertes sur réalisation des Placements	191 627	369 879
Total	1 886 511	706 383

✓ Charges de gestion des placements :

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment la facturation de GAT INVESTISSEMENT, les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés et l'amortissement des immeubles de placement.

✓ Corrections de valeur sur placements :

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres cotés sont évalués au cours moyen du mois de décembre. Les moins-values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

✓ Pertes provenant de la réalisation des placements :

Il s'agit, essentiellement, des pertes subites suites à la cession des actions cotées.

Note n°20 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\frac{\text{Produits de placements Nets} \times \text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au 31 décembre 2012, les produits de placements nets de charges se sont élevés à 921 672 dinars contre un revenu net de 291 081 dinars l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève à 80 353 dinars contre 31 787 dinars au 31 décembre 2011.

LE RESULTAT TECHNIQUE

L'exercice 2012 fait ressortir un résultat technique bénéficiaire de 139 311 dinars contre un déficit technique de 1 088 690 dinars 2011.

Note n°21 : Le résultat des activités ordinaires

Le résultat des activités ordinaires de l'exercice 2012 avant impôt s'élève à 155 086 dinars contre -994 084 dinars l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 4 623 dinars contre 3 221 dinars en 2011.

Le résultat net de l'exercice 2012 est bénéficiaire et s'élève à 150 463 dinars contre un résultat déficitaire de 997 305 dinars l'exercice précédent.

Note sur l'Etat de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Note n°22 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Au cours de l'exercice 2012, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 59 012 dinars contre 82 131 dinars au 31 décembre 2011.

Note n°23 : Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En 2012, les flux liés aux activités d'investissement se sont élevés à 66 677 dinars contre -6 130 dinars au 31 décembre 2011.

Note n°24 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Au cours de l'exercice 2012, la société AMINA n'a pas engagé des flux relatifs aux activités de financement.

La variation de la trésorerie est de 125 689 dinars. De ce fait, la trésorerie de fin d'exercice est arrêtée à 214 988 dinars contre 89 299 dinars l'exercice précédent.

Note n°25 : Note sur les opérations liées

- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :
 1. La quote-part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de « La Société » qui œuvre pour son compte s'élève à 582.237 Dinars.
 2. En 2012, GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance collective pour le compte du personnel de sa filiale au titre du contrat d'assurance souscrit auprès de l'ASTREE pour 28 730 Dinars.
 3. La société GAT investissement, filiale du Groupe GAT ASSURANCES, est chargée de la gestion des placements de « La Société ». Au titre de l'exercice 2012, la charge de gestion facturée s'élève à 24.786 Dinars.
 4. GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de « La Société ». Le montant total de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 260.267 Dinars.
 5. « La Société » loue des locaux auprès de GAT ASSURANCES au niveau desquels elle exerce son activité. Le montant annuel du loyer TTC en 2012 s'élève à 34.518 Dinars.
 6. Le Cabinet de courtage « SECA », ayant des administrateurs en commun avec « La Société », présente au 31 décembre 2012, un solde débiteur net de commissions du compte courant ouvert sur les livres de « La Société » de 21.770 Dinars.
 7. Le compte des sociétés du groupe GAT ASSURANCES présente, au 31 décembre 2012, un solde débiteur de 190.699 Dinars.

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Inventaire 2010</i>					
Règlements cumulés	1 646 515	3 962 088	4 492 104	1 558 789	2 155 597
Provisions pour sinistres	98 581	8 611	28 583	43 368	393 124
Total charges des sinistres	1 745 096	3 970 699	4 520 687	1 602 157	2 548 721
Primes acquises	2 673 247	4 528 314	5 125 193	2 754 064	2 790 025
% sinistres / primes acquises	65,28%	87,69%	88,21%	58,17%	91,35%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Inventaire 2011</i>					
Règlements cumulés	3 962 088	4 492 104	1 562 237	2 283 043	1 923 951
Provisions pour sinistres	49 918	179	33 369	186 268	175 107
Total charges des sinistres	4 012 006	4 492 283	1 595 606	2 469 311	2 099 058
Primes acquises	4 528 314	5 125 193	2 754 064	2 790 025	3 220 991
% sinistres / primes acquises	89%	88%	58%	89%	65%
Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2008	2009	2010	2011	2012
<i>Inventaire 2012</i>					
Règlements cumulés	3 962 088	4 492 104	1 571 600	2 375 923	3 286 226
Provisions pour sinistres	98 342	33 608	14 204	4 544	667 202
Total charges des sinistres	4 060 430	4 525 712	1 585 803	2 380 466	3 953 428
Primes acquises	5 125 193	2 754 064	2 790 025	3 220 991	4 623 080
% sinistres / primes acquises	79,22%	164,33%	56,84%	73,90%	85,52%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2012

POSTES	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers	32 702 DT		32 702	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	1 269 942 DT		1 269 942	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements	34 863 DT		34 863	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)	6 023 DT		6 296	
Total produits des placements	1 343 531	0	1 343 804	
Intérêts	- 366 133 DT		-355 075	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	- 55 726 DT		-56 497	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais			-17 448	
Total charges des placements	-421 859	0	-429 020	

Annexe 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2012	Total
Primes Acquisées Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	4 623 080 <1 832 136> <2 196 075>
Solde de souscription :	594 868
Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	<541 534> <670 514>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<1 212 048>
Produits nets de placements Participation aux résultats	841 320 <140 791>
Solde Financier :	700 529
Part des réassureurs dans les primes acquises Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Part des réassureurs dans les participations aux résultats Commissions reçues des réassureurs	<69 438> 125 400
Solde de réassurance :	55 962
Résultat technique Décembre 2012	139 311
Résultat technique Décembre 2011	-1 088 690
Variation 2012 - 2011 :	1 228 001 -113%
Informations complémentaires : Versement périodique de rente Vie Rachats Vie payés Sinistres et Capitaux échus Vie Intérêts techniques bruts de l'exercice Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2012 Provisions techniques brutes Vie au 31 Décembre 2011	27 471 831 625 673 311 15 159 374 14 123 537

Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2012	Raccordement	Total
Primes Acquisés	PRV11	4 623 080
Charges de prestations	CHV11	<1 832 136>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	<2 196 075>
Solde de souscription :		594 868
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<541 534>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43	<670 514>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<1 212 048>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	841 320
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	-140 791
Solde Financier :		700 529
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<69 438>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	125 400
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	
Solde de réassurance :		55 962
Résultat technique :		139 311
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		27 471
Montants des rachats Vie		831 625
Sinistres et Capitaux échus Vie		673 311
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		15 159 374
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		14 123 537

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « AMINA » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « AMINA », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 19 980 765 dinars, des capitaux propres positifs de 1 594 140 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 150 465 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la préparation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les états financiers relatifs à l'année 2012 ont été établis sur la base des états financiers de 2011 arrêtés par votre Conseil d'Administration du 3 avril 2013. Ces derniers états financiers ont fait l'objet d'un rapport d'audit sans réserve daté du 29 Mai 2013, mais n'ont pas été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Par conséquent notre opinion sur les comptes de 2012 est exprimée sous réserve de l'approbation des comptes de 2011 par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 14 juin 2013.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AMINA » au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons noté que le taux de représentation des provisions techniques par des placements, à la clôture de l'exercice 2012, se situe en deçà du seuil réglementaire.

A l'exception du point ci-dessus exposé, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Ainsi qu'il en est fait mention ci-dessus, nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de la Compagnie, comporte un certain nombre d'anomalies qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne. Notre stratégie et plan d'audit ont été adaptés pour tenir compte des défaillances.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « AMINA » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 29 Mai 2013
Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars

RAPPORT SPECIAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION « AMINA »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En application des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Nous attirons votre attention que les conventions réglementées conclues durant l'exercice 2011 et mentionnées dans notre rapport spécial relatif au même exercice, n'ont pas été approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées en 2012 (autres que rémunérations des dirigeants) :

1. GAT IMMOBILIER a souscrit un contrat VISTA au profit de son personnel auprès de AMINA. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 48.888 Dinars.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2012 :

1. Le GAT ASSURANCES a souscrit en 2011 un contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) pour le compte de son personnel auprès de sa filiale AMINA. Le montant de la prime d'assurance relative à l'exercice 2012 s'élève à 101.275 Dinars.
2. La quote-part TTC de AMINA dans les charges communes de GAT ASSURANCES s'élève à 396.350 Dinars.
3. La quote-part TTC de GAT ASSURANCES dans les charges salariales du personnel de AMINA travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie) s'élève à 582.237 Dinars.
4. Le GAT ASSURANCES a payé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de sa filiale AMINA au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE pour 28.730 Dinars.
5. La société GAT investissement, filiale du Groupe GAT, est chargée de la gestion des placements de AMINA. Au titre de l'exercice 2012, la charge de gestion facturée par GAT investissement s'élève à 24.786 Dinars. Le compte « Sociétés du groupe - SOFIGAT » présente un solde créditeur au 31/12/2012 pour le même montant.

6. Le GAT ASSURANCES a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de AMINA. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 260.267 Dinars.
7. AMINA a loué des locaux auprès de GAT ASSURANCES. Le montant annuel du loyer TTC en 2012 s'élève à 34.518 Dinars.
8. Le Courtier SECA, ayant des administrateurs en commun avec AMINA, présente au 31/12/2012, un solde débiteur du compte courant SECA ouvert sur les livres de AMINA, net des commissions, de 21.770 Dinars.
9. Le compte « sociétés du Groupe GAT » présente un solde débiteur au 31/12/2012 de 190.699 Dinars relatif à des opérations réalisées avec GAT ASSURANCES.
10. AMINA a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2012 s'élève à 10.292 Dinars.
11. AMINA a accordé des prêts en faveur du personnel de GAT ASSURANCES. Le capital restant dû au 31/12/2012 se présente comme suit :
 - Thouraya Msaddek : 43.231 dinars
 - Ridha Jlassi : 5.985 dinars

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tel que visés à l'article 200 nouveau II§5 du CSC sont définies comme suit :
 - Le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général de la société AMINA ont été désignés par le Conseil d'Administration du 27/07/2009.
 - Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
2. Les charges des dirigeants telles qu'elles ressortent des états financiers au 31/12/2012 se présentent comme suit :
 - Les jetons de présence de l'exercice 2010 ont été décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16/11/2011 et s'élèvent à 15.000 dinars en brut. La répartition de ces jetons de présence a été décidée par le Conseil d'Administration du 03/04/2013. La répartition de ces jetons de présence se présente comme suit :
 - Président du Conseil d'Administration : 2.143 dinars
 - Administrateurs : 12.857 dinars
 - La quote-part de la rémunération du Directeur Général dans les charges communes facturées par GAT ASSURANCES à AMINA au 31/12/2012 s'élève à 7.672 dinars.

Fait à Tunis, le 29 Mai 2013
Le commissaire aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE AL KHOUTAF

Siège social : Route de Gabès Km 1.5 -3003 –BP.E Sfax

La société AL KHOUTAF publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes : **Chiraz DRIRA.**

BILAN CONSOLIDE

ACTIF	Note	EXERCICE	
		2012	2011
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Immobilisations Incorporelles</i>	1	455 963,430	433 702,630
<i>Moins : Amortissements</i>		-438 416,459	-429 577,187
<u>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>		<u>17 546,971</u>	<u>4 125,443</u>
<i>Immobilisations Corporelles</i>	2	33 309 991,195	31 791 708,358
<i>Moins : Amortissements et Provisions</i>		-22 485 849,118	-20 843 822,054
<u>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>		<u>10 824 142,077</u>	<u>10 947 886,304</u>
<i>Immobilisations Financières</i>	3	89 812,255	74 569,071
<i>Moins : Provisions</i>		-39 314,574	-9 562,071
<u>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>		<u>50 497,681</u>	<u>65 007,000</u>
<i>Charges à répartir</i>	4	17 181,094	10 500,600
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		<u>10 909 367,823</u>	<u>11 027 519,347</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
<i>Stocks</i>	5	4 498 120,428	5 640 339,779
<i>Moins : Provisions</i>		-42 887,124	-22 867,383
<u>TOTAL</u>		<u>4 455 233,304</u>	<u>5 617 472,396</u>
<i>Clients et Comptes Rattachés</i>	6	6 666 109,424	5 285 223,558
<i>Moins : Provisions</i>		-656 210,860	-570 583,153
<u>TOTAL</u>		<u>6 009 898,564</u>	<u>4 714 640,405</u>
<i>Autres Actifs Courants</i>	7	618 246,773	987 316,411
<u>TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS</u>		<u>618 246,773</u>	<u>987 316,411</u>
<i>Placement et Autres Actifs Financiers</i>	8	6 313,560	6 136,064
<i>Liquidité et Equivalent de Liquidité</i>	9	204 669,121	29 221,990
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		<u>11 294 361,322</u>	<u>11 354 787,266</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>22 203 729,145</u>	<u>22 382 306,613</u>

BILAN CONSOLIDE

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	EXERCICE	
		2012	2011
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	10		
* Capital		7 657 650,000	7 657 650,000
* Réserves Consolidées		1 786 507,918	1 688 482,699
* Resultats Consolidés		1 400 899,768	578 648,255
		<u>10 845 057,686</u>	<u>9 924 780,954</u>
<u>SITUATION NETTE CONSOLIDEE</u>			
* Reserves hors groupe		791 265,385	756 495,611
* Resultats hors groupe		573 430,644	459 323,188
		<u>1 364 696,029</u>	<u>1 215 818,799</u>
<u>TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>12 209 753,715</u>	<u>11 140 599,753</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>- PASSIFS NON COURANTS</u>	11		
* Emprunt à plus d'un an		3 494 840,579	3 980 099,188
* Autres passifs financiers		26 449,467	69 302,699
* Provisions pour risques et charges		176 048,154	126 850,709
		<u>3 697 338,200</u>	<u>4 176 252,596</u>
<u>- PASSIFS COURANTS</u>			
* Fournisseurs et comptes rattachés	12	2 750 917,849	4 319 433,036
* Autres passifs courants	13	1 699 076,539	1 034 831,795
* Concours bancaires et autres passifs financiers	14	1 846 642,842	1 711 189,433
		<u>6 296 637,230</u>	<u>7 065 454,264</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		<u>6 296 637,230</u>	<u>7 065 454,264</u>
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		<u>9 993 975,430</u>	<u>11 241 706,860</u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>22 203 729,145</u>	<u>22 382 306,613</u>

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

DESIGNATION	Note	EXERCICE	
		2012	2011
PRODUITS D'EXPLOITATION			
* Revenus	1	21 472 142,657	16 130 374,752
* Autres Produits d'exploitation	2	25 758,405	35 179,034
<u>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		<u>21 497 901,062</u>	<u>16 165 553,786</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
* Variation des stocks produits finis et des encours	3	395 267,128	367 581,020
* Achats consommés	4	9 884 606,636	7 808 032,814
* Charges de personnel	5	5 347 986,891	3 407 431,015
* Dotations aux Amortissements et aux provisions	6	1 973 372,756	2 087 561,092
* Autres charges d'exploitation	7	1 215 082,029	1 272 928,994
<u>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</u>		<u>18 816 315,440</u>	<u>14 943 534,935</u>
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>2 681 585,622</u>	<u>1 222 018,851</u>
* Charges financières	8	586 095,330	560 768,030
* Produits financiers	9	10 583,881	79 588,852
* Autres produits ordinaires	10	262 930,900	257 109,942
* Autres charges ordinaires	11	5 314,518	17 293,527
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		<u>2 363 690,555</u>	<u>980 656,088</u>
* Impôts sur les bénéfices	12	389 360,143	274 827,710
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>		<u>1 974 330,412</u>	<u>705 828,378</u>
* Résultat consolidé		1 400 899,768	578 648,255
* Résultat hors groupe		573 430,644	459 323,188
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>	<u>13</u>	<u>1 974 330,412</u>	<u>1 037 971,443</u>

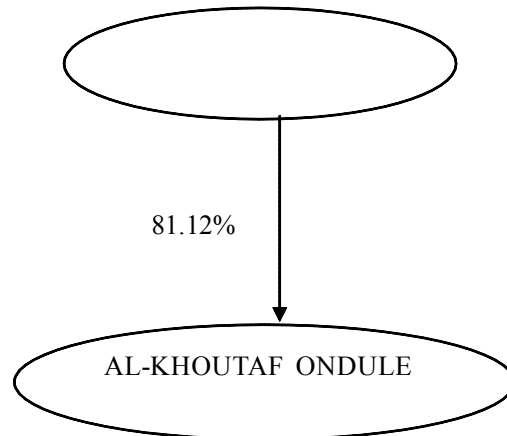
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>Libellé</i>	EXERCICE	
	2012	2011
<u>* FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>		
* Résultat net	1 974 330,412	1 037 971,443
- Ajustement pour :		
* Amortissements et provisions	1 973 372,756	2 027 559,608
* Variation des :		
- Stocks	1 142 219,351	-1 194 831,750
- Créances	-898 414,713	139 045,336
- Autres actifs	483 135,888	235 117,955
- Fournisseurs et autres dettes	-1 574 970,606	410 672,748
* Reprise sur provisions antérieures	-32 847,383	-109 448,578
* Quote part des subventions inscrites aux résultats	-115 207,860	-89 291,898
* Plus values sur cession immobilisations	-18 287,943	
* Intérêts sur emprunts	315 939,182	364 945,243
* Produits nets des placements	-177,496	-329,562
* Moins values sur immobilisations	980,000	
	<u>3 250 071,588</u>	<u>2 821 410,545</u>
<u>* FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
o Décaissement provenant de l'acq. d'immob. corpor. et incorp.	-1 689 828,195	-2 625 794,272
o Encaissement provenant de la cession d'immob.corp.et incorp.	89 600,000	
o Décaissement à titre d'immob.financières	-13 923,681	-4 490,159
o Encaissement provenant de la réduction d'immob.financières	7 316,000	27 939,255
o Encaissement provenant des prêts au personnel à long terme	11 950,000	2 400,000
o Décaissement provenant des prêts au personnel à long terme	-13 455,503	-21 500,000
o Encaissement provenant des subventions d'investissement		484 887,000
	<u>-1 608 341,379</u>	<u>-2 136 558,176</u>
<u>* FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
o Dividendes distribués	-729 763,440	-761 998,636
o Encaissement provenant d'erreur virement bancaire		2 993,978
o Encaissement provenant d'emprunts à long terme	1 029 527,308	1 500 000,000
o Remboursement des emprunts	-1 495 047,900	-1 552 056,562
o Remboursement intérêts sur emprunts	-277 049,298	-296 821,797
	<u>-1 472 333,330</u>	<u>-1 107 883,017</u>
<u>* VARIATION DE TRESORERIE</u>		
o Trésorerie au début de l'exercice	17 460,122	440 490,770
o Trésorerie à la clôture de l'exercice	186 857,001	17 460,122

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOSE AU 31-12-2012

Les présents états financiers consolidés sont relatifs à l'exercice comptable arrêtés au 31 décembre 2012 de la Société mère "AL-KHOUTAF" possédant 81.12 % du capital de sa filiale "AL-KHOUTAF ONDULE".

1°) PERIMETRE DE CONSOLIDATION :



Sociétés	Pourcentage de contrôle	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
ALKHOUTAF	100%	Intégration globale	100%
AL-KHOUTAF ONDULE	81.12%	Intégration globale	81.12%

2°) NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE :

Note N° 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

* Coût d'acquisition des logiciels	455 963,430
Amortissement cumulé	-438 416,459
Valeurs comptables nettes	17 546,971

Note N° 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles accusent au 31.12. 2012 un solde net de 10 824 142,077 Dinars .
Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<i>Libellé</i>	<i>Montants</i>
Terrain	481 926,675
Bâtiment	5 331 588,282
Matériel et outillage	24 565 245,461
Matériel de transport	802 920,966
Equipement de bureau	560 081,800
Matériel informatique	279 318,269
Ag.Am.sur Terrain d'autrui	526 609,402
Immobilisation en cours	115 610,517
Immobilisation à statut juridique particulier	646 689,823
Valeurs brutes	33 309 991,195
(moins Amortissement)	-22 485 849,118
<u>Valeurs nettes</u>	<u>10 824 142,077</u>

Les immobilisations corporelles nettes sont reconstituées comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
* Valeur comptable nette AL-KHOUTAF 31.12.11	7 764 544,045
* Valeur comptable nette AL-KHOUTAF ONDULE 31.12.11	3 183 342,259
* Acquisition de l'exercice 2012 AL-KHOUTAF	1 591 586,364
* Cession d'immobilisation AL-KHOUTAF	-165 158,000
* Acquisition de l'exercice 2012 AL-KHOUTAF ONDULE	91 854,473
* Amortissements de l'exercice 2012 AL-KHOUTAF	-1 426 777,430
* Annulation Amortissements de cession AL-KHOUTAF	93 845,943
* Amortissements de l'exercice 2012 AL-KHOUTAF ONDULE	-309 095,577
<u>Solde au 31-12-2012</u>	<u>10 824 142,077</u>

Note N° 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La société AL-KHOUTAF mère détient les 81.12% du capital AL-KHOUTAF ONDULE dont le montant net de la participation est de 3 244 780 D

Les autres immobilisations financières sont détaillés comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montants</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>
* Titres de participation			
Banque de solidarité part.AL-KHOUTAF	4 000,000		4 000,000
Banque de solidarité part.Al khoutaf Ondulé	1 000,000		1 000,000
* Dépôts et cautionnements AL-KHOUTAF	34 114,681	-23 727,000	10 387,681
* Prêts au personnel à plus d'un an AL-KHOUTAF	39 287,574	-15 587,574	23 700,000
* Prêts au personnel à plus d'un an Al khoutaf Ondulé	11 410,000		11 410,000
<i>TOTAL</i>	<i>89 812,255</i>	<i>-39 314,574</i>	<i>50 497,681</i>

Note N° 4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Charges à répartir	33 647,092
(moins Résorption)	-16 465,998
Valeur net	17 181,094

Note N° 5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31-12-2012 à 4 455 233,304 et se détaillent comme suit :

<i>DESIGNATION</i>	<i>MONTANT BRUT</i>	<i>PROVISIONS</i>	<i>MONTANT NET</i>
* STOCK MATIERE PREMIERE	3 292 366,303	8 562,219	3 283 804,084
- Enveloppes	780 063,003		780 063,003
- Cartonnage	2 512 303,300	8 562,219	2 503 741,081
* STOCK MATIERE CONSOMMABLE	758 822,000	8 827,613	749 994,387
- Enveloppes	102 229,197		102 229,197
- Cartonnage	319 931,907	6 828,098	313 103,809
- Emballage Enveloppes	38 626,110		38 626,110
- Emballage Cartonnage	14 392,844		14 392,844
- Pièces de rechange Enveloppes	111 349,320		111 349,320
- Pièces de rechange Cartonnage	172 292,622	1 999,515	170 293,107
* STOCK PRODUITS EN COURS	164 176,612		164 176,612
- Enveloppes	21 211,375		21 211,375
- Cartonnage	142 965,237		142 965,237
* STOCK PRODUITS FINIS	263 965,763	25 497,292	238 468,471
- Enveloppes	147 676,405		147 676,405
- Cartonnage	116 289,358	25 497,292	90 792,066
* STOCK DECHETS	18 789,750		18 789,750
- Dechets	18 789,750		18 789,750
TOTAL	4 498 120,428	42 887,124	4 455 233,304

Note N° 6 : CLIENTS ET COMPTES RATACHES :

Le poste « clients et comptes rattachés » totalise en fin 2012 un montant net de 6 009 898,564 Dinars est détaillé comme suit :

<i>DESIGNATION</i>	<i>MONTANT BRUT</i>	<i>PROVISIONS</i>	<i>MONTANT NET</i>
* Clients ordinaires	3 989 121,155		3 989 121,155
* Clients avoirs à établir			
* Clients douteux	706 783,860	-656 210,860	50 573,000
* Effets à recevoir	1 749 342,663		1 749 342,663
* Chèque à encaisser	220 861,746		220 861,746
TOTAL	6 666 109,424	-656 210,860	6 009 898,564

Note N° 7 : AUTRES ACTIFS COURANTS :

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Montant Net</i>
* Personnel et comptes rattachés	69 480,738		69 480,738
* Compte de régularisation Actif	56 679,055		56 679,055
* Etat et collectivités publiques	492 086,980		492 086,980
TOTAL	618 246,773		618 246,773

Note N° 8 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ce poste comprend des titres cotés de valeur de : 6 313,560

Note N° 9 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Le détail du solde débiteur des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

<i>Désignation</i>	<i>Montant Net</i>
Banques	203 595,906
Caisse	1 073,215
TOTAL	204 669,121

Note N° 10 : CAPITAUX PROPRES :

Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant Net</i>
Capital	7 657 650,000
Réserves Consolidées	1 786 507,918
Résultats consolidés	1 400 899,768
Réserves hors groupe	791 265,385
Résultat hors groupe	573 430,644
TOTAL	12 209 753,715

Le détail des réserves et résultats consolidés :

	Al-khoutaf	Al-khoutaf ondulé	Total
Réserves consolidées	1 631 529,016	154 978,902	1 786 507,918
Résultats consolidés	-1 062 908,166	2 463 807,934	1 400 899,768

Note N°11 : PASSIF NON COURANTS :

Ce poste totalise à la fin de l'exercice 2012 un montant de 3 697 338,200 Dinars qui comprend des :

* Emprunt à plus d'un an	3 494 840,579
* Autres passifs financiers	26 449,467
* Provision pour risques et charges	176 048,154
TOTAL	3 697 338,200

Note N° 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Ce poste s'élève au 31.12.2012 à 2 750 917,849 Dinars. Les fournisseurs et comptes rattachés sont détaillés comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Al-khoutaf</i>	<i>Al-khoutaf ondulé</i>	<i>Montant</i>
Fournisseurs d'exploitation	1 209 791,778	261 240,605	1 471 032,383
Effets à payer	419 316,448	454 309,747	873 626,195
Fournisseurs : factures non parvenues	398 684,182	3 840,400	402 524,582
Fournisseurs d'Immobilisation	2734,684	1000,005	3 734,689
<i>TOTAL</i>			2 750 917,849

Note N°13 : AUTRES PASSIFS COURANTS :

Les autres passifs courants s'élèvent au 31.12. 2012 à 1 699 076,539 Dinars. Le détail de ces comptes présente comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
Personnel et comptes rattachés	632 310,041
Etat et collectivités publiques	319 763,997
Sociétés de groupe et associés	220 391,673
Organismes Sociaux	368 010,501
Autres Crédeurs Divers	43 531,600
Compte de régularisation passif	115 068,727
<i>TOTAL</i>	1 699 076,539

Note N°14 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Le solde consolidé des concours bancaires et autres passifs financiers est de 1 846 642,842 Dinars détaillé comme suit :

• AL-KHOUTAF	1 572 893,177
* Total autres passifs financiers	1 555 081,057
* Concours bancaires	17 812,120
• AL-KHOUTAF ONDULE	273 749,665
<i>TOTAL</i>	1 846 642,842

4°) NOTES SUR ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Note N°1- REVENUS

<i>Libellé</i>	<i>Local</i>	<i>Exp.+Susp.</i>	<i>Total</i>
*Ventes Enveloppes	3 971 504,875		3 971 504,875
*Ventes Emballage Cartonné	9 917 406,455		9 917 406,455
*Ventes Emb. Carton en suspension de taxes		304 787,225	304 787,225
*Ventes Enveloppes à l'exportation		10 496,044	10 496,044
*Ventes Emb. Cart. Et Emb. Crevettes à l'exportation	68 363,424	583 887,588	652 251,012
*Ventes Emb. Cart. Et Emb. En micro cannelure	6 358 131,105		6 358 131,105
*Ventes déchets à l'export		1 500,000	1 500,000
*Ventes déchets enveloppes	45 549,900		45 549,900
*Ventes déchets carton	189 772,261		189 772,261
*Travaux de sous-traitances	20 743,780		20 743,780
<u>TOTAL</u>	20 571 471,800	900 670,857	21 472 142,657

Note N°2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

* Autres Produits d'exploitation	25 758,405
TOTAL PRODUCTION	21 497 901,062

Note N°3- VARIATION DES STOCKS PRODUITS

*AL-KHOUTAF	-270 893,814
*AL-KHOUTAF ONDULE	-124 373,314
TOTAL	-395 267,128

Note N°4- ACHATS CONSOMMES

ACHATS	LOCAL	ETRANGER	TOTAL
*Achat matières premières	1 428 492,304	5 619 643,061	7 048 135,365
*Achat matières consommables	1 120 952,270	249 083,997	1 370 036,267
*Achat pièces de rechange	18 542,860	39 165,944	57 708,804
*Achat d'emballages	176 703,319		176 703,319
*Achat fournitures stockées	14 588,979		14 588,979
*Achat de matières et autres non stockées	321 059,043		321 059,043
*Autres achat de prestation services	55 951,900		55 951,900
*Sous-traitance de production	93 470,736		93 470,736
TOTAL DES ACHATS AU 31.12.2012	3 229 761,411	5 907 893,002	9 137 654,413
<u>VARIATION DES STOCKS MATIERES</u>			
*AL-KHOUTAF			989 421,256
*AL-KHOUTAF ONDULE			-242 469,033
TOTAL			746 952,223
TOTAL DES ACHATS CONSOMMES			-9 884 606,636

Note N°5- CHARGES DE PERSONNEL

*Salaires	4 286 849,032
*Charges sociales légales	1 061 137,859
TOTAL	-5 347 986,891

Note N°6- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

*Dotations aux Amortis.Immob.Incorporelles		8 839,272
*Dotations aux Amortis.Immob.Corporelles		1 735 873,007
- Construction	220 203,200	
- Matériel et outillage	1 311 573,599	
- Matériel de transport	87 580,866	
- Equipement de bureau	27 859,610	
- Matériel informatique	15 593,126	
- Agencements terrain d'autrui	20 560,707	
- Immob.a statut juridique particulier	52 501,899	
*Résorption charges à répartir		11 215,698
*Dotat.aux provisions pour risques et charges		58 197,445
*Dotat.aux prov. pour dépréciat.créances dout.		85 627,707
*Dotat.aux prov. pour dépréciat.stock mat.et P.F		42 887,124
*Dotat.aux prov. pour immobilisation financière		19 127,000
*Dotat.aux prov. Sur prêt au personnel		11 605,503
TOTAL		-1 973 372,756

Note N°7- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

*Services extérieurs		449 345,449
- Achats non stockés	66 520,488	
- Entretien et réparation(locaux, matériel de production, transport, informatique et administratif.)	233 273,471	
- Assurances	80 179,602	
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	51 594,928	
- Gardiennages	17 776,960	
*Autres services extérieurs		536 859,284
- Personnel Extérieur à l'entreprise	23 117,930	
- Rémunérations d'intermédiaires(honoraires Experts comptables et Avocats)	97 424,054	
- Transport et déplacement(sur achats et ventes, voyages et déplacements frais de mission.....)	207 916,663	
- Frais divers de production(frais postaux,publicités et cadeaux,séminaires et divers)	72 412,796	
- Services bancaires et assimilés	35 141,541	
- Frais divers d'exploitation(cotisation et dons)	100 846,300	
*Jetons de présence		72 000,000
*Impôts taxes et versements assimilés		156 877,296
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-1 215 082,029
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 681 585,622

Note N°8- CHARGES FINANCIERES

*Intérêts des comptes courants et dépôts	7 831,661
*Intérêts bancaires sur opérations de financement	14 278,308
*Intérêts d'escompte	124 942,542
*Pertés de changes	128 110,601
*Intérêts des emprunts bancaires+leasing	308 231,963
*Pénalités	2 700,255
TOTAL	-586 095,330

Note N°9- PRODUITS FINANCIERS

*Revenus des autres valeurs mobilières et de placement	251,245
*Gains de changes	9 181,432
*Produits financiers	164,804
*Escompte obtenu	986,400
TOTAL	10 583,881

Note N°10-AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

*Revenus des immeubles	54 906,205
*Produits nets sur cession d'immobilisation	18 287,988
*Autres gains	24 325,555
*Quotes-parts des subventions d'investissements	115 207,860
*Autres produits d'exploitation	11 591,469
*Reprise sur provisions	20 287,253
- Reprise sur provisions pour risques	9 000,000
- Reprise sur prov. pour risque et sur stocks PF	11 287,253
*Transfert de charges	18 324,570
TOTAL	262 930,900

Note N°11-AUTRES CHARGES ORDINAIRES

*Autres pertes	-5 314,518
TOTAL	-5 314,518

Note N°12-IMPOTS SUR LES BENEFICES

-389 360,143

Note N°13-RESULTAT NET DE L'EXERCICE

1 974 330,412

* Résultat consolidé	1 400 899,768
* Résultat hors groupe	573 430,644
TOTAL	1 974 330,412

تقرير مراقب الحسابات

الحسابات المجمّعة المختتمة في 31 ديسمبر 2012

السيدات والسادة مساهمو مجمّع الخطاف

I- التّقديم :

- 01- طبقا للقانون، يشرّفنا أن نوافيكم بنتيجة أعمالنا المتعلقة بإبداء الرّأي في القوائم الماليّة المجمّعة للسنة الماليّة المختتمة في 31 ديسمبر 2012 .
- 02- قمنا بمراجعة موازنة مجمّع الخطاف المختتمة في 31 ديسمبر 2012 وكذلك قائمة النّتائج وجدول التّدفّقات الماليّة والإيضاحات حول القوائم الماليّة المختتمة في نفس التّاريخ.
- 03- إنّ الموازنة المجمّعة المرافقة لهذا التّقرير بها مجموع 22 203 729 دينار وتظهر ربحا مجمّعا قدره 1 400 899 دينار وربحا خارج المجمّع قدره 573 430 دينار.
- 04- يتكوّن محيط مجمّع الخطاف من الشركة الأمّ الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون "الخطاف" و الشركة الفرعيّة "الخطاف الورق المقوّى".
- 05- تمّ إعداد القوائم الماليّة تحت مسؤوليّة مجلس إدارة الشركة الأمّ الشركة الصناعية التونسية للظرف و الكرطون "الخطاف" وتتمثّل مسؤوليتنا في إبداء الرّأي فيها بعد المراجعة و التّدقيق.

II- مدى التّدقيق:

- 06- بصفتنا مراقب حسابات الشركة الصناعية التونسية للظرف والكرطون "الخطاف" الشركة الأمّ قمنا بكلّ التّدقيقات والتّنبّات التي رأيناها ضروريّة ولازمة.
- 07- إنّ مهمّتنا المنجزة طبقا للقانون تمّ تخطيطها وبرمجتها وتحقيقها قصد الحصول على الضّمان الكافي حول عدم إحتواء القوائم الماليّة المجمّعة على أغلاط من شأنها أن تحد من قانونية و نزاهة القوائم الماليّة.

08- لقد قمنا بتدقيق العناصر المؤيدة للمعلومات التي تضمنتها القوائم المالية المجمعة وذلك بدراسة عينات ممثلة وكذلك بإجراء كلّ عمليات المراجعة التي اعتبرناها لازمة وضرورية.

09- لقد قمنا بالتأكد بصفة دورية من نجاعة نظام المراقبة الداخلي كما تولينا تقييم المبادئ المحاسبية المتبعة من طرف الشركة الأمّ الشركة الصناعية التونسية للطرف و الكرتون "الخطاف" والشركة الفرعية "الخطاف الورق المقوى" والتقديرات المهمة المعتمدة وكذلك النظر في كيفية تقديم القوائم المالية المجمعة.

10- إنّ تقصّياتنا تمثّل أساسا كافيا لإبداء رأينا في قانونية ونزاهة القوائم المالية المجمعة. وقد تولينا القيام بأعمال المراقبة طبقا لمعايير التدقيق المتعارف عليها.

III- إبداء الرأى:

11- بالرّجوع إلى ما قمنا به من تدقيقات و عنايات وطبقا لما تملّيه قواعد المهنة ووفقا للمبادئ المعمول بها، حسب رأينا، إنّ القوائم المالية القانونية وصحيحة وتعكس بصورة وفيّة في كلّ جوانبها المهمة الحالة المالية لمجمّع الخطاف في 31 ديسمبر 2012 وكذلك نتيجة عملياته والتحرّكات المالية للتّمرين المحاسبي المختتم بالتاريخ المذكور.

12- إنّ المعلومات المالية التي يتضمّنها تقرير تصرف المجمّع مطابقة للقوائم المالية المصاحبة لهذا التقرير وذلك باعتبار المبادئ المحاسبية المتفق عليها.

صفاقس في 13 ماي 2013

شركة الخبرة في المحاسبة

CRG Audit

شراز دريرة